Ministère du Tourisme
Québec

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 15 octobre 2026

[redacted]

Objet : Suivi de votre demande d'accès– N/Réf. : M100776

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 25 septembre 2026, visant à obtenir:

> *« Je vous prie de bien vouloir m'accorder l'accès à toutes les lettres/documents envoyées à cette adresse (6 ch. des Berges à Saint-Adolphe-d'Howard) par le CITQ avant juin 2022.»*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient les documents recherchés. Vous les trouverez en pièce jointe.

Par ailleurs, en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

…2

Québec
Bureau 400
900, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : 418 643-5959
Télécopieur : 418 643-8499
www.tourisme.gouv.qc.ca

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédérick Desjardins

p.j.
298349 - Panonceau provisoire.pdf
298349.pdf
298349-tb4232469609.pdf
CITQ - 298349 - LE HÉRISSON2511725265.msg
CITQ - 298349 - LE HÉRISSON558850688.msg
CITQ Demande d'attestation de classification (1).msg
CITQ Demande d'attestation de classification (2).msg
CITQ Demande d'attestation de classification.msg
CITQ Établissement #298349-LE HÉRISSON.msg
CITQ Établissement #298349-LE HÉRISSON-2.msg
Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON266837343.msg
Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON951071578.msg
Établissement CITQ #298349-LE HÉRISSON- Nouvelles obligations.msg
RE Preuve attestation.msg
RE_ CITQ - 298349 - LE HÉRISSON3150859.msg
RE_ Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON3011910375.msg
RE_ Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON3441137375.msg
RE_ Facture F0001692302424981359.msg

EXTRAITS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Article 53
Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54
Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 07 décembre 2020

Madame Valéry Paquin Varennes
LE HÉRISSON
[redacted]

Objet : Attestation de classification provisoire - Établissement no. 298349

Madame,

Nous joignons à la présente une nouvelle attestation de classification provisoire. Celle-ci devra remplacer l'ancienne. Cette attestation de classification provisoire sera reconduite jusqu'au 31 décembre 2021.

Selon l'article 14 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristiques, cette attestation doit être affichée à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement ou, s'il s'agit d'un ensemble mobilier ou immobilier, à l'endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement de la clientèle touristique.

Pour de plus amples informations communiquez avec Eric Chevrette, votre agent d'administration en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucun frais), poste 244.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

[redacted]

Jocelyn Dessureault

p.j. Attestation de classification provisoire

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

ATTESTATION DE CLASSIFICATION PROVISOIRE

LE HÉRISSON

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT: Résidences de tourisme

DATE D'EXPIRATION: 31 décembre 2021



La présente doit être affichée en tout temps à la vue du public durant sa période de validité et doit être remplacée aussitôt que l'exploitant reçoit le panonceau permanent qui suit la visite de classification.

Tourisme Québec

REÇU LE
08 MAI 2019

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Inscription et modifications

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

OK

Adresse de correspondance

Madame Valéry Paquin Varennes
LE HÉRISSON
[redacted]
Mirabel (Québec) J7J 0K1

Utilisez les cases ci-dessous pour effectuer vos changements et vos corrections.

1. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT (Ces renseignements ne sont pas diffusés.)

1.1. Type de détention (cochez ✓)

X ☐ Propriétaire
☐ Locataire

1.2. NEQ

1.3. Forme juridique (cochez ✓)

☐ Entreprise individuelle
☐ Association personnifiée
☐ Coopérative
☐ Mutuelle d'assurance
X ☐ Société de participation
☐ Société en commandite
☐ Société en nom collectif (S.E.N.C.)
☐ Société étrangère
☐ Société par actions (compagnie)
☐ Syndicat de copropriété
☐ Autre personne morale (spécifiez)

1.4. Nom *VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE*

1.5. Adresse *13450, rue Félix-Antoine-Savard*

1.6. Municipalité *Mirabel*

1.7. Code postal *J7J 0K1*

1.8. Province ou état *Québec*

1.9. Pays *Canada*

1.10. Téléphone principal [redacted]

1.11. Téléphone secondaire *514 771-8699*

1.12. Télécopieur

1.13. Représentant (cochez ✓) X ☐ Madame ☐ Monsieur

Valéry Paquin Varennes

1.14. Courriel de l'exploitant ou de son représentant *info@constructionlarrivee.com*

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PCFIM-05-11 Date de début d'exploitation prévue : 2019-04-04 ATR : 11 Agent : 244 Numéro d'exploitant : 722961 2019-05-02

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Inscription et modifications

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

2. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

2.1. Nom *LE HÉRISSON*

(CETTE APPELLATION SERA AFFICHÉE SUR VOTRE PANONCEAU
DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES S'APPLIQUERONT POUR TOUT CHANGEMENT ULTÉRIEUR)

2.2. Adresse *6, chemin des Berges*

2.3. Municipalité *Saint-Adolphe-d'Howard*

2.4. Code postal *J0T 2B0*

2.5. Municipalité avant fusion

2.6. Téléphone principal (pour réservation) [redacted]

2.7. Téléphone secondaire

2.8. Télécopieur

2.9. Téléphone sans frais

2.10. Courriel de l'établissement

2.11. Adresse de correspondance (cochez ✓)

- ☐ Identique à l'adresse de l'établissement
- ☒ Identique à l'adresse de l'exploitant
- ☐ Autre (voir et corriger l'encadré à la page 1)

2.12. Langue de correspondance (cochez ✓)

- ☒ Français
- ☐ Anglais

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

RECU LE
08 MAI 2019

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Inscription et modifications

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

3. COORDONNÉES MULTIMÉDIA (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

3.1.1 Site Web (français)

3.1.2 Site Web (anglais) X ☐ Identique au site Web en français (voir 3.1.1)

3.2.1 Adresse Facebook (français)

3.2.2 Adresse Facebook (anglais) X ☐ Identique à l'adresse Facebook en français (voir 3.2.1)

3.3.1 Blogue (français)

3.3.2 Blogue (anglais) X ☐ Identique au blogue en français (voir 3.3.1)

3.4.1 Adresse Twitter (français)

3.4.2 Adresse Twitter (anglais) X ☐ Identique à l'adresse Twitter en français (voir 3.4.1)

3.5.1 Adresse Instagram (français)

3.5.2 Adresse Instagram (anglais) X ☐ Identique à l'adresse Instagram en français (voir 3.5.1)

3.6.1 Adresse Réservation en ligne (français)

3.6.2 Adresse Réservation en ligne (anglais) X ☐ Identique à l'adresse de Réservation en ligne en français (voir 3.6.1)

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Renseignements généraux

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

CONSEILS PRATIQUES

Utilisez les cases ci-dessous pour effectuer vos changements et vos corrections.

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

ATR : 11
LE HÉRISSON
6, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard
J0T 2B0

Tél. : [redacted]

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Cartes acceptées (cochez ✓)

- ☐ American Express
- ☐ Carte de débit
- ☐ Discover
- ☐ JCB
- ☐ MasterCard
- ☐ Visa
- ☐ Paypal

1.2. Localisation (cochez ✓)

- ☐ À la campagne
- ☐ À la ferme
- ☐ À moins de 10 km d'un aéroport
- ☐ Au bord de la mer (golfe)
- ☒ Au bord d'une rivière, d'un lac ou du fleuve
- ☐ Au centre-ville
- ☒ En forêt

1.3. Période (s) d'exploitation (cochez ✓)

- ☒ Annuelle
- ☐ Saisonnière

Date d'ouverture ____ (jj-mm) Date de fermeture ____ (jj-mm)

Date d'ouverture ____ (jj-mm) Date de fermeture ____ (jj-mm)

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

RECUE
08 MAI 2019

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Renseignements généraux

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (suite)

● Configuration des unités

1.4. Nombre total d'unités (appartements, maisons ou chalets) 1

● Commodités

Attention ! Le nombre d'unités par équipement ne peut être supérieur au nombre total d'unités déclaré à la question 1.4.

1.5. Nombre d'unités avec accès à Internet sans fil gratuit	1	**1.13.** Nombre d'unités avec lecteur DVD	1
1.6. Nombre d'unités avec accès à Internet sans fil payant	0	**1.14.** Nombre d'unités avec salle de bains privée	1
1.7. Nombre d'unités climatisées	1	**1.15.** Nombre d'unités avec téléphone	0
1.8. Nombre d'unités avec baignoire à remous	0	**1.16.** Nombre d'unités avec téléviseur	1
1.9. Nombre d'unités avec cuisine*	1	**1.17.** Nombre d'unités pour fumeurs	0
1.10. Nombre d'unités avec cuisinette*	0	**1.18.** Nombre d'unités pour non-fumeurs	1
1.11. Nombre d'unités avec four à micro-ondes	1	**1.19.** Nombre d'unités sans tapis	1
1.12 Nombre d'unités avec foyer	1	**1.20** Nombre de salles de bains partagées	0

* Le terme cuisine s'applique seulement lorsque tous les électroménagers présents sont de dimension standard. Sinon, le terme cuisinette s'applique

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Description des services offerts

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

2. DÉCLARATION DE SERVICES OFFERTS SUR PLACE

Veuillez cocher les services offerts SUR LES LIEUX MÊMES de votre établissement.

- ☐ Animaux de compagnie admis
- ☐ Animaux de compagnie payant
- ☐ Ascenseur
- ☐ Bar
- ☐ Belvédère
- ☐ Centre d'affaires
- ☐ Centre de détente
- ☐ Consigne
- ☐ Dépanneur
- ☒ Établissement entièrement non-fumeur
- ☐ Garde d'enfants
- ☐ Hébergement en arbre
- ☐ Hébergement en igloo
- ☐ Hébergement en tipi
- ☐ Hébergement en yourte
- ☒ Laveuse et sécheuse
- ☐ Literie en location
- ☒ Literie incluse
- ☐ Location de bicyclettes
- ☐ Location de motoneiges
- ☐ Location de planche à neige
- ☐ Location de skis alpins
- ☐ Location de skis de randonnée
- ☐ Location de voitures
- ☐ Location d'embarcations
- ☐ Navette : aéroport
- ☐ Navette : station de ski
- ☐ Rampe de mise à l'eau
- ☐ Remise sécurisée pour bicyclettes
- ☐ Remise sécurisée pour motoneiges
- ☐ Remise sécurisée pour skis
- ☒ Réservation obligatoire
- ☐ Restauration sur place : déjeuner
- ☐ Restauration sur place : dîner
- ☐ Restauration sur place : souper
- ☐ Salle(s) de réception, de réunion ou de congrès
- ☐ Sauna
- ☒ Stationnement extérieur gratuit
- ☐ Stationnement extérieur payant
- ☐ Stationnement intérieur gratuit
- ☐ Stationnement intérieur payant
- ☐ Tarif de groupe
- ☐ Téléphone public
- ☐ Transport en commun à proximité
- ☐ Voiturier obligatoire

3. DÉCLARATION DE SERVICES OFFERTS DANS LES AIRES COMMUNES

- ☒ Accès à Internet sans fil gratuit
- ☐ Accès à Internet sans fil payant
- ☐ Borne de recharge pour véhicule électrique
- ☒ Spa extérieur
- ☐ Spa intérieur

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

REÇU LE
08 MAI 2019

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Description des services offerts

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

4. DÉCLARATION D'ACTIVITÉS OFFERTES SUR PLACE

Veuillez cocher les activités offertes SUR LES LIEUX MÊMES de votre établissement.

- [] Baignade : piscine extérieure
- [] Baignade : piscine intérieure
- [] Baignade : plage
- [] Chasse
- [] Équitation
- [] Escalade
- [] Glissoires d'hiver
- [] Golf
- [x] Observation de la faune
- [] Observation des mammifères marins
- [] Patinage sur glace
- [] Pêche
- [] Pêche blanche
- [] Piste cyclable
- [] Plan d'eau sans baignade
- [] Programme d'animation pour adultes
- [] Programme d'animation pour enfants
- [] Randonnée en traîneau à cheval
- [] Randonnée en traîneau à chiens
- [] Salle de conditionnement physique
- [] Salle de jeux intérieurs
- [] Salle de spectacles
- [] Sentiers de motoneige
- [] Sentiers de quad (VTT)
- [] Sentiers de randonnée pédestre
- [] Sentiers de raquettes
- [] Sentiers de vélo de montagne
- [] Ski alpin
- [] Ski de randonnée
- [] Sport nautique : canot
- [] Sport nautique : chaloupe
- [x] Sport nautique : kayak
- [] Sport nautique : motomarine
- [x] Sport nautique : pédalo
- [] Sport nautique : planche à voile
- [] Sport nautique : plongée sous-marine
- [] Sport nautique : rafting
- [] Sport nautique : voilier
- [] Tennis extérieur
- [] Tennis intérieur
- [] Terrain avec équipement sportif
- [] Terrain de jeux pour enfants
- [] Théâtre d'été

Veuillez cocher les activités offertes À MOINS DE 10 KM de votre établissement. Celles-ci sont les seules activités pouvant être déclarées sans être offertes sur les lieux mêmes.

- [x] Baignade : plage à moins de 10 km
- [] Golf à moins de 10 km
- [] Piste cyclable à moins de 10 km
- [x] Ski alpin à moins de 10 km
- [x] Ski de randonnée à moins de 10 km
- [] Théâtre d'été à moins de 10 km

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Déclarations et consentement

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

1. RÉNOVATIONS MAJEURES

Si votre établissement fait l'objet de rénovations majeures, veuillez nous le faire savoir afin de nous permettre d'optimiser les visites de classification. Nous vous demandons de nous donner les renseignements suivants :

Mon établissement fait l'objet de rénovations majeures du : |_|_|_|_| - |_|_| - |_|_| **au** |_|_|_|_| - |_|_| - |_|_|.
(a a a a m m j j / a a a a m m j j)

La CITQ se réserve toutefois le droit d'effectuer une visite de classification à l'intérieur des dates susmentionnées.

2. DÉCLARATION DU PRIX MAXIMAL QUOTIDIEN (Ces prix seront ceux diffusés.)

Les prix déclarés doivent être PAR NUITÉE, exclure les taxes et être inscrits en dollars entiers seulement. Si vos prix incluent plus d'une nuitée, veuillez diviser le prix par le nombre de nuitées incluses (ex. 700 $/semaine = 100 $/nuitée).

Prix par nuitée		Capacité		
Prix **maximal** de l'unité la **moins** chère	509.	de l'**unité** la plus **petite**	8	
Prix **maximal** de l'unité la **plus** chère		,	de l'**unité** la plus **grande**	

3. DÉCLARATION ET CONSENTEMENT

Les données fournies dans ces formulaires peuvent être utilisées dans des outils informationnels selon certains critères établis de concert avec nos différents partenaires. Un de ces outils est le site touristique officiel du gouvernement du Québec (QuebecOriginal.com). (cochez ✓)

- [X] **J'accepte que tous ces renseignements soient ainsi utilisés à des fins informationnelles.**
- [] **J'accepte que seule l'adresse de mon établissement ne soit pas diffusée. Je comprends alors que celui-ci ne sera pas géoréférencé dans QuebecOriginal.com.**
- [] **Je refuse que ces renseignements soient utilisés à des fins informationnelles.**

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets. Je déclare avoir lu ce document et l'Entente de service relative à la classification des établissements d'hébergement touristique et de m'y conformer.

Nom du représentant

VALERY PAQUIN VARENNES

X [redacted]
Si[redacted]

2019-05-06.
Date

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

REÇU
08 MAI 2019

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

OK

DÉLÉGATION D'AUTORITÉ

Nous soussignés, copropriétaires de l'établissement d'hébergement touristique situé à l'adresse ci-dessous, nommons **VALERY PAQUIN VARENNES** pour nous représenter aux fins de discussion auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (la CITQ). Nous acceptons que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec notre représentant pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos.

Nom du ou des exploitants : **Date :** 2 mai 2019

VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE

Appellation de l'établissement et coordonnées : **Numéro d'établissement :** 298349

LE HÉRISSON
6, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard, (Québec) J0T 2B0

Signature des propriétaires (min. 2 signatures requises) :

[redacted]

Date : 2019-05-06

RECU LE
08 MAI 2019

Desjardins Assurances

Police d'assurance habitation

Conditions particulières

Client
LARRIVEE MICHAEL ET
PAQUIN VALERY
[redacted]

Modification à votre police
À compter du 2018-12-19

Numéro de police [redacted]

Police en vigueur du 2018-09-06* au 2019-09-06*
Année Mois Jour Année Mois Jour
exclusivement (*à 0 h 01, heure normale à l'adresse indiquée ci-contre)
Assujettie aux Dispositions générales

Emplacement 01 : Vision habitation Desjardins, propriétaire
(incluant cambriolage et vol avec violence)

Assuré(s) LARRIVEE MICHAEL ET
PAQUIN VALERY

Adresse 6, CH. DES BERGES SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Description [redacted]

Franchise [redacted]

Garanties	Montant d'assurance	Prime
[redacted]		

Garanties pour la Responsabilité civile

E - Responsabilité civile	2 000 000 $	incluse

[redacted]

Suite au verso ➔

Numéro de police [redacted]

Clauses complémentaires

Rémunération et exclusivité de l'agent en assurances de dommages

Nos agents en assurances de dommages offrent exclusivement les produits de Desjardins Assurances générales inc. Leur rémunération leur est versée sous forme d'un salaire fixe.

Les agents en assurances de dommages d'un cabinet affilié à Desjardins Assurances générales inc. offrent exclusivement les produits de Desjardins Assurances générales inc. Leur rémunération leur est versée sous forme de commission.

Résiliation de la police

Pour résilier votre police, veuillez communiquer avec votre agent d'assurances. Vous pouvez également signer le présent document et le poster à l'adresse indiquée ci-après. Pour plus de détails sur les modalités de résiliation, veuillez consulter la section 6 des Dispositions générales.

Je, soussigné(e), désire résilier la présente police d'assurance habitation, en date du :

____ - ____ - ____

Année Mois Jour

Assuré(e)

Assuré(e)

Traitement des contrats d'assurance
Desjardins Assurances générales inc.
6300, boul. Guillaume-Couture
Lévis (Québec)
G6V 6P9

Confidentialité

Les renseignements que vous nous avez confiés, ainsi que tout renseignement complémentaire obtenu d'organismes publics, nous permettent de vous offrir des services financiers d'assurance de dommages adaptés à votre situation et au meilleur coût possible.

Il en est de même pour les renseignements en provenance d'organismes privés telles les agences de crédits, si vous nous avez donné votre consentement pour les obtenir.

Tous vos renseignements sont conservés à notre siège social, et l'accès à votre dossier y est contrôlé et limité aux personnes avec lesquelles vous êtes en contact pour le service. Vous pouvez consulter votre dossier, le rectifier si nécessaire ou refuser que nous transmettions vos coordonnées à une autre institution du Mouvement Desjardins. Pour ce faire, veuillez écrire à notre service à la clientèle.

Le présent contrat est régi par le Code civil du Québec (L.R.Q. Chapitre C-1991) et a été approuvé conformément aux règlements de la compagnie.

[redacted]

Denis Dubois
Chef de la direction

Produit le : 2019-01-09

143 082 (2016-11)

RECU LE
08 MAI 2019

Vente

concordance du # lot sur plan constitutif

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
Le seize août
(16-08-2018)

DEVANT Me Françoise MAJOR, notaire à Saint-Sauveur, province de Québec;

COMPARAISSENT:

LES CONSTRUCTIONS MONTAGNE ART INC., société légalement constituée, ayant son siège au 1839, route Principale, La Conception, Québec, J0T 1M0, représentée par Alexandre Raymond, Président et secrétaire, dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée lors d'une assemblée tenue le seize août deux mille dix-huit (16-08-2018), laquelle n'a pas été modifiée ni amendée et est toujours en vigueur, dont une copie conforme demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée,

Ci-après appelée le Vendeur

ET

Michael LARRIVÉE, [redacted]

ET

Valery PAQUIN VARENNES, entrepreneure générale, [redacted]

Ci-après appelés l'Acquéreur

LESQUELS conviennent:

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend à l'Acquéreur, acceptant, l'immeuble dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

La fraction d'un immeuble assujetti au régime de la copropriété des immeubles suivant la déclaration de copropriété reçue devant la notaire soussignée, le huit mai deux mille treize (08-05-2013) et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil sous le numéro 19 921 992, comprenant :

1) La partie privative constituée par le lot numéro QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-SIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ (4 726 855) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière d' Argenteuil.

Sans bâtisse dessus érigée.

Scanned with CamScanner

2) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie privative ci-dessus désignée, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée.

3) Tous les droits, titres et intérêts se rattachant à cette fraction, tels qu'identifiés dans la susdite déclaration de copropriété.

SERVITUDE

Le Vendeur déclare que l'immeuble est l'objet des servitudes suivantes, savoir :
1. servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec publiée sous le numéro 117 604;
2. servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada publiée sous le numéro 18 912 151;
3. a) servitude réciproque de vue, surplomb, égouttement, empiètement, pose, maintien et entretien de tuyau d'aqueduc et d'égout, de lignes électriques ou de câblodistribution; b) servitude de passage en faveur de l'immeuble présentement vendu contre l'immeuble numéro 4 727 183; c) servitude d'écologie en faveur de l'immeuble présentement vendu contre les parties communes, le tout publié sous le numéro 19 921 992.

Le Vendeur déclare que l'immeuble est sujet aux droits statutaires conférés à Hydro-Québec aux termes des *Conditions de service* d'électricité, et plus particulièrement de son article 18.1 permettant l'installation et le maintien de ses équipements sur l'immeuble avec droit d'accès, sans indemnité et ni assiette préalablement déterminée de servitude.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur est propriétaire de l'immeuble présentement vendu pour l'avoir acquis de 9170-5400 Québec inc. aux termes d'un acte de vente, reçu devant Me Martin Legault, notaire, le dix-huit mars deux mille dix (18-03-2010) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Argenteuil, sous le numéro 17 014 592.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la garantie légale.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne s'engage pas à remettre de dossier de titres à l'Acquéreur.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates. Les parties conviennent que la possession immédiate équivaut à délivrance au sens des dispositions du *Code civil du Québec*; en conséquence, l'Acquéreur assume tous risques de perte à compter des présentes.

Scanned with CamScanner

REÇUE
08 MAI 2019

TRANSFERT DES RISQUES

Dans le cas où la délivrance de l'immeuble ne serait pas concomitante avec la date du transfert de propriété, il est convenu entre les parties que, nonobstant l'alinéa 2 de l'article 1456 du *Code civil du Québec*, l'Acquéreur assumera les risques afférents à l'immeuble conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec* à compter de la date des présentes.

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant:

1. L'immeuble présentement vendu lui appartient en vertu de bons titres de valeur marchande.
2. Il a été en possession paisible, continue, publique et non équivoque de l'immeuble faisant l'objet de la présente vente.
3. Personne n'a contesté les limites de son droit de propriété.
4. L'immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, compte tenu du fait qu'à même le prix de vente sont acquittées aux frais du cédant les seules dettes hypothécaires grevant l'immeuble, savoir : hypothèque de due à La Corporation d'Investissements Michel Raymond aux termes d'un acte reçu devant Me Martin Legault, notaire, le vingt-six février deux mille dix (26-02-2010) et inscrit sous le numéro 16 968 887.
5. Il n'y a aucune autre servitude que celles déjà mentionnées.
6. Tous les droits de mutation ont été acquittés et tous les impôts fonciers échus seulement ont été payés sans subrogation jusqu'au trente septembre deux mille dix-huit (30-09-2018) quant aux taxes municipales et jusqu'au trente juin deux mille dix-neuf (30-06-2019) quant aux taxes scolaires.

 Le Vendeur remboursera à l'Acquéreur, à sa première demande, la proportion de toutes telles dites taxes, cotisations ou répartitions se rapportant à une période antérieure à la date des répartitions ci-après mentionnée, nonobstant la date d'imposition et la date d'échéance de celles-ci.
7. Il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts* et il n'a pas l'intention de modifier telle résidence.

 Il est en mesure de fournir un certificat de régularité de l'autorité qui le gouverne et il a validement acquis et a le pouvoir de posséder et de vendre l'immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été observées.
8. Il est solvable, il n'est pas en faillite (volontaire ou forcée) et il n'a posé aucun acte de faillite au cours des six (6) derniers mois.
9. Il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'immeuble n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur.
10. Il n'y a aucune cause pendante devant les tribunaux de la province de Québec pouvant entraîner l'annulation d'un quelconque acte translatif de propriété antérieur aux présentes.
11. L'immeuble n'est pas assujetti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document.
12. L'immeuble est libre de toute hypothèque légale de la construction et aucun compte d'architecte, d'ingénieur, de fournisseur de matériaux, d'ouvrier, d'entrepreneur et de sous-traitant pour travaux de construction ou de réparation ne demeure impayé.
13. L'immeuble n'est pas situé dans une zone agricole.

Scanned with CamScanner

14. L'immeuble n'est pas un bien culturel classé ou reconnu et n'est pas situé dans un arrondissement historique ou naturel, dans un site historique classé, ni dans une aire de protection selon la *Loi sur le patrimoine culturel.*

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

D'autre part, l'Acquéreur déclare et/ou s'oblige à ce qui suit:

1. Payer tous les impôts fonciers échus et à échoir, y compris la proportion de ceux-ci pour l'année courante à compter de la date des répartitions ci-après mentionnée et aussi payer, à compter de la même date, tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années.
2. Prendre l'immeuble dans son état actuel, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.
3. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les parties.
4. Payer tous les droits de mutation résultant de la présente vente.
5. Le creusage, le remplissage et l'excavation seront à la charge de l'Acquéreur et il ne pourra tenir le Vendeur responsable de la composition du sol et des difficultés qu'il pourrait rencontrer lors de l'excavation et le creusage.
6. L'Acquéreur s'engage à soumettre au Vendeur, avant de débuter toute construction sur l'immeuble, les plans d'architecture du bâtiment qu'il entend y construire. L'Acquéreur s'engage à respecter l'ensemble de la règlementation municipale et du plan d'implantation et d'intégration architectural en vigueur.

DÉCLARATIONS DE L'ACQUÉREUR

L'Acquéreur déclare et reconnaît ce qui suit :

1. Il est de sa responsabilité de prendre connaissance des règlements de lotissement, de construction, de zonage et d'urbanisme affectant l'immeuble ainsi que de taxes foncières spéciales imposées telles que, selon le cas, taxes pour parc, qui pourraient être exigées de la Municipalité concernée.
2. Il a reçu toutes les informations relatives aux servitudes ci-dessus mentionnées, le cas échéant, et s'en déclare satisfait.

RÉPARTITIONS

Les parties reconnaissent avoir fait entre elles en date des présentes tous les ajustements requis concernant notamment les taxes municipales et scolaires, elles s'en déclarent satisfaites et s'en donnent réciproquement quittance générale et finale.

Les parties reconnaissent cependant que lesdits ajustements ont été préparés sur la foi des renseignements et documents qui étaient disponibles à la date des présentes. En cas d'erreurs ou d'omissions des préposés de la Commission scolaire ou de la Municipalité concernées ou des parties elles-mêmes, celles-ci s'engagent à faire entre elles tous rajustements nécessaires en date des présentes.

Scanned with CamScanner

RECU LE
08 MAI 2019

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Toutes les obligations et conventions convenues à l'avant-contrat, ses amendements, ajouts, modifications et addenda continuent de s'appliquer entre les parties pour ce qui n'a pas été exprimé aux présentes.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de CINQUANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (54 000,00 $) payé par l'Acquéreur comme suit : a) avant ce jour, la somme de MILLE DOLLARS (1 000,00 $); b) ce jour, en présence de la notaire soussignée, la somme de CINQUANTE-TROIS MILLE DOLLARS (53 000,00 $), DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE de la part du Vendeur.

DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT
À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES
(TPS) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

Le Vendeur n'est pas un particulier.

En conséquence, la présente vente est taxable et les parties déclarent que la valeur de la contrepartie est de CINQUANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (54 000,00 $) aux fins de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*.

La TPS représente la somme de DEUX MILLE SEPT CENTS DOLLARS (2 700,00 $), et la TVQ représente la somme de CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (5 386,50 $).

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants: TPS: 799091327 et 817010846, TVQ: 1208697681 et 1206912274, et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

En conséquence, la responsabilité relative à la perception de la TPS et la TVQ est supportée par l'Acquéreur.

ÉTAT CIVIL ET RÉGIME MATRIMONIAL

[redacted]

CLAUSE INTERPRÉTATIVE

Selon que le contexte le requerra, le singulier pourra s'interpréter comme le pluriel et le genre masculin comme le genre féminin, suivant le cas et vice-versa.

Scanned with CamScanner

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA *LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES*

Le Vendeur et l'Acquéreur, ci-après nommés « le cédant » et « le cessionnaire » aux fins de la présente déclaration, ont établi:

1. Les noms, prénoms, dénominations sociales et adresses du cédant et du cessionnaire dans la comparution sont exacts.
2. MUNICIPALITÉ : L'immeuble faisant l'objet du présent transfert est situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.
3. CONTREPARTIE : Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est de CINQUANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (54 000,00 $).
4. BASE D'IMPOSITION : Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de CINQUANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (54 000,00 $).
5. DROIT DE MUTATION : Le montant du droit de mutation est de DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS (288,00 $).
6. La présente vente comprend le transfert d'un immeuble corporel mais ne comprend pas le transfert de meubles définis à l'article 1.0.1 de la Loi.

DONT ACTE, à Saint-Sauveur, sous le numéro trente-quatre mille huit cent trente-cinq ----------
(-34835-) des minutes de la notaire soussignée.

ET LECTURE FAITE, les parties signent en présence de la notaire soussignée.

LES CONSTRUCTIONS MONTAGNE ART INC.,

[redacted]

par Alexandre Raymond

[redacted]

Michael LARRIVÉE

[redacted]

Valery PAQUIN VARENNES

[redacted]

Françoise MAJOR, notaire

VRAIE COPIE DE LA MINUTE
DEMEURÉE EN MON ÉTUDE

[redacted]

Scanned with CamScanner

RECU LE
08 MAI 2019

No : 34835
Me Françoise Major

Le 16 août 2018

VENTE

par

Les Constructions Montagne Art Inc.

à

Michael Larrivée

et

Valery Paquin Varennes

Publié à Argenteuil

Le 16 août 2018

Numéro : 24071627

Copie No : 2

Dossier : 18FM0446

ÉTUDE DES NOTAIRES
MAJOR & ASS.

56, av. de l'Église,
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R0

TÉLÉPHONE : 450 227-3366
TÉLÉCOPIEUR : 450 227-8577

Scanned with CamScanner

REÇUE
08 MAI 2019

COPIE DU DEMANDEUR

municipalité de SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Saint-Adolphe-d'Howard
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec)
J0T 2B0 Téléphone: (819) 327-2044
Télécopieur: (819) 327-2282

Permis

Demande débutée le: 13/08/2018 Demande complétée le: 13/09/2018 No demande: 2018-0292
Saisie par: Linda Desrochers
Type de permis: **Construction résidentielle** **No permis: 2018-277**
Nature: H1 - Unifamiliale Résidentiel

Identification

Propriétaire

LARRIVÉE MICHAEL(NOUVEAU PROPRIÉTAIRE)
[redacted]

Demandeur

LARRIVÉE MICHAEL(NOUVEAU PROPRIÉTAIRE)
[redacted]

Courriel:

Emplacement

Matricule: 3596-90-6160-0-000-0000 Code d'utilisation: 9100
Adresse: 6 CHEMIN DES BERGES J0T 2B0
Zones: H-003
Lot distinct: ☑
Code de zonage: Blanc
Secteur d'inspection: Secteur 3
District électoral:
Arrondissement:
Service:
Cadastre: 4727183 sup.:492.24 m² 4726850 sup.:3138.63 m² 4726855 sup.:2261.7 m² 4726852 sup.:13.91 m² 4726839 sup.:230.76 m²

Code d'utilisation projetée: 9100
Frontage: 55,41 m
Profondeur: 75,68 m
Superficie: 6 137,25 m²
Nombre de logements:
Année construction:
Nombre d'étages: 1,00
Aire de plancher m²: 118.85
Nombre d'unités touchées:

Travaux

Exécutant des travaux

CONSTRUCTION ET EXCAVATION LARRIVÉE
13450 FÉLIX-ANTOINE-SAVARD
MIRABEL
J7J 0K1 Tél (514) 771-8699
Téléc.:
No RBQ: 5699-5376-01 No NEQ:

Responsable

MICHAEL LARRIVÉE

Tél.: (514) 771-8699
Date début des travaux: 15/08/2018
Date prévue fin des travaux: 15/03/2019
Date fin des travaux: __/__/____

Renseignements comptables

Valeur des travaux: 150 000,00 $ No facture:
Montant du permis: 150,00 $
Montant du dépôt garantie: 0,00 $ No reçu:

Documents requis	Requis	Reçu	Date réception
Procuration du propriétaire	☑	☑	22/08/2018

Description des travaux:

Construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage de 12.19 m par 9.75 m; les marges d'implantation devant être respectées.

Le permis est émis selon, entre autre chose :
1) les plans de maison, signés par Réjean Thériault. T.P., le 26 janvier 2018;
2) le plan et certificat d'implantation signé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, le 11 juillet 2018 sous la minute 9369;
3) le rapport technique de l'installation sanitaire, signé par Maxim Blondin, T.P., le 18 juillet 2018.

Le terrain devant demeurer à l'état naturel boisé sur un pourcentage de 60 %. Le propriétaire devra identifier à l'aide de rubans, les zones à déboiser sur le terrain, suivant l'approbation du service de l'urbanisme et de l'environnement.

Les travaux devant être conformes au Code national du bâtiment du Canada et conformes au Règlement d'urbanisme en vigueur.

Le propriétaire a l'obligation d'installer un ponceau d'un diamètre minimum de 15 pouces sur un lit de pierres concassées de 6 pouces d'épaisseur minimum et être approuvé par le Service des Travaux publics, avant le recouvrement.

L'entrée privée doit avoir une largeur maximale de 6 mètres et une pente maximale de 15 %.

Dès que les fondations sont érigées, le propriétaire doit fournir au Service de l'urbanisme et de l'environnement un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre.

Toute modification aux plans et devis soumis devra faire l'objet d'une autorisation écrite par le service de l'urbanisme et de l'environnement.

Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance des annotations ci-inscrites et convient à s'y conformer.

Commentaires:

Charger bac à recyclage (vert) - 100.00 $ /ch
Charger bac à ordures (noir) - 100.00 $ /ch
charger bac à compost (brun) 100.00 $/ch. LO

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 2 mai 2019

Madame Valéry Paquin Varennes
LE HÉRISSON
[redacted]

N/Réf. : Établissement nº 298349

Objet : Ouverture de dossier

Madame,

Nous avons bien pris note de votre intention d'exploiter une résidence de tourisme située au 6, chemin des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard.

Afin de nous permettre de compléter l'ouverture du dossier de cet établissement, vous trouverez en pièces jointes les documents requis. Vous devez :

- remplir ou modifier tous les formulaires ci-joints ;
- signer aux endroits appropriés ;
- payer la facture ;
- nous retourner le tout **sur réception**.

Documents à joindre :

☑ la preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 millions $ pour votre établissement, avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le nom de l'assuré ;

☑ la copie du titre de propriété (acte notarié ou compte de taxes municipales). Ce document doit porter le nom du ou des propriétaires ainsi que l'adresse exacte de l'établissement

☑ la délégation d'autorité qui autorise Valéry Paquin Varennes à être la représentante au dossier (modèle ci-joint). Il ne peut y avoir qu'un représentant par dossier.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Sur réception des documents requis et de leur validation, nous vous ferons parvenir une attestation provisoire vous permettant d'exploiter votre établissement en attendant la visite du classificateur, laquelle aura lieu lorsque nous serons dans votre secteur. Vous recevrez également une trousse contenant entre autres le guide de classification correspondant à la catégorie de votre établissement.

Vous devez savoir également que le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique oblige les exploitants à détenir une assurance de responsabilité civile d'au moins 2 000 000 $. À la demande d'exploitants de résidences de tourisme et de gîtes qui ont eu de la difficulté à s'assurer à cette hauteur, la CITQ a conclu une entente avec le courtier Invessa qui s'est engagé à le faire si les normes d'admissibilité sont respectées (voir dépliant ci-joint, s'il y a lieu). La CITQ ne retire aucun avantage de cet accord et vous rappelle que le choix de l'assureur vous appartient.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires relatifs à l'ouverture de votre dossier, n'hésitez pas à me joindre en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 244. Il me fera plaisir de vous aider.

Enfin, la CITQ offre des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché et à mieux cibler vos investissements en fonction de ce classement (voir le dépliant ci-joint).

Nous comptons sur votre diligente collaboration et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

[redacted]

Eric Chevrette
Agent d'administration

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

REÇU LE 29 AVR. 2019 OK

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT

No. D'ÉTABLISSEMENT : 298349

Nom de l'établissement : LE HÉRISSON

Adresse : A || 6, ch. des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard **Code postal :** J0T 2B0

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Saint-Adolphe-d'Howard Les Pays-d'en-Haut

Nombre d'unités offertes : 1

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

- ☐ Établissements hôteliers
- ☐ Établissements de camping
- ☐ Auberges de jeunesse
- ☐ Gîtes
- ☐ Établissements de pourvoirie
- ☐ Centres de vacances
- ☑ Résidences de tourisme
- ☐ Établissements d'enseignement
- ☐ Autres établissements d'hébergement

Nom de l'exploitant : VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE

Nom de son représentant : Valéry Paquin Varennes

Téléphone principal : [redacted]

Adresse courriel : info@constructionlarrivee.com

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages complémentaires à un usage principal d'une résidence unifamiliale isolée ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Officier municipal : JULIE LAFONTAINE

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : [redacted] **Date :** 25 AVRIL 2019

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Tourisme Québec

Mélissa Chauvet-Janvier

De: Linda Desrochers (Agente à l'urbanisme et à l'environnement) <ldesrochers@stadolphedhoward.qc.ca>
Envoyé: 29 avril 2019 09:25
À: Avis d'exploitation CITQ
Cc: Julie Lafontaine (Directrice urbanisme & environnement)
Objet: RE: Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON
Pièces jointes: 6 chemin des Berges LE HÉRISSSON.pdf

REÇU LE 29 AVR. 2019

Bonjour,

Vous trouverez joint à ce courriel votre document signé et numérisé concernant l'adresse citée en objet.

Veuillez recevoir mes salutations les meilleures.

De : Avis d'exploitation CITQ [mailto:avisdexploitation@citq.qc.ca]
Envoyé : 5 avril 2019 09:10
À : Linda Desrochers (Agente à l'urbanisme et à l'environnement)
Objet : Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Longueuil, le 5 avril 2019

Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON

Ville : Saint-Adolphe-d'Howard
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Objet : Conformité à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages

Madame Desrochers,

Par la présente, nous désirons vous informer **qu'une demande d'attestation de classification** nous a été présentée pour l'établissement d'hébergement touristique situé au 6, chemin des Berges.

Le ministère du Tourisme est responsable de l'application de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (ci-après la Loi). En vertu de l'article 6 de la Loi, l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique est soumise à la délivrance d'une attestation de classification.

En vertu de l'article 6.1 de la Loi :

« Sur réception d'une demande d'attestation de classification à l'égard d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel aucune attestation n'a été délivrée, ou d'une demande visant à changer la catégorie d'hébergement touristique, le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes, le ministre transmet un avis à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé l'établissement l'informant de la demande et de l'usage projeté.

La municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). »

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-joint et nous le faire parvenir dans les délais prévus par la Loi. Nous accepterons aussi toute autre forme de communication écrite, pourvu qu'elle soit claire et qu'aucune ambiguïté n'existe quant à la non-conformité de l'établissement à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages. Vous pouvez nous transmettre le document par courrier, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010 rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

REÇU LE
29 AVR. 2019

En l'absence d'une réponse de votre part avant le 20 mai 2019, nous procéderons à la délivrance de l'attestation de classification demandée.

Nous vous remercions à l'avance et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. Avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

NOUVEL ÉTABLISSEMENT ET MODIFICATIONS

Date : | 2019 | 04 | 04 | (A M J) No exploitant : 722961 No établissement : 298349

- ☐ Ouverture
- ☐ Cession
- ☐ Cession particulière
- ☑ Reprise d'un projet abandonné
- ☐ Réouverture par le même exploitant
- ☐ Réouverture par un autre exploitant
- ☐ Augmentation d'unités
- ☐ Diminution d'unités
- ☐ Configuration d'unités
- ☐ Changement de catégorie
- ☐ Avis infraction No: _____

Lors de l'envoi de l'avis d'exploitation, envoyer un courriel à l'exploitante.

EXPLOITANT ☐ **Locataire** ☑ **Propriétaire** ☐ **Mandataire (au verso) :** _____

- ☐ Société par actions (compagnie)
- ☐ Société en nom collectif
- ☐ Entreprise individuelle
- ☐ Association personnifiée
- ☐ Société
- ☐ Autre

NEQ : |_____| Nb d'administrateur : _____

Nom : idem # 722961

Adresse : _____ | _____ |
(Numéro civique, rue, Ville, Province, Code postal)

Représentant ☑ **Féminin** ☐ **Masculin**

Prénom : Valéry Nom : Paquin Varennes

Téléphone : |_____| Tél. secondaire : |_____|

Télécopieur : |_____| Courriel : _____

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

- ☐ Établissement hôtelier (EH)
- ☐ Établissement d'enseignement (EE)
- ☐ Gîte (G)
- ☐ Centre de vacances (CV)
- ☐ Autre établissement (AE)
- ☑ Résidence de tourisme (RT)
- ☐ Auberge de jeunesse (AJ)

Nb chambres |___| Nb de chalets/condos/maisons/app./etc |_1_| Nb lits |___|

Nb de suites |___| Nb de sites à camper |___| **Début des opérations :** | D | D | J | (A M J)

ÉTABLISSEMENT **RÉSIDENCE PRINCIPALE?** ☐ oui ☐ non **GRANDEUR PANONCEAU** ☐ Petit ☐ Grand

Nom : idem # 298349

Adresse : _____ (Québec)
(Numéro civique, rue, Ville, Province)

|_____|
(Code postal)

Téléphone : |_____| Tél. secondaire : |_____|

Télécopieur : |_____| Tél. sans frais : |_____|

Courriel : _____

Site Internet : _____

DOCUMENTS À EXPÉDIER **AVIS D'EXPLOITATION :** oui ☑ non ☐ Raison : _____

- ☑ Lettre d'ouverture
- ☑ Délégation d'autorité
- ☑ Facture
- ☑ Inscription et modifications (DSA)
- ☐ Liste des unités
- ☐ Avis destruction panonceau
- ☐ Rôle et responsabilités (R&R)

Xénios par : EC Date : 2019/04/04	AVIS envoyé par : JL Date : 19/04/05	SAGE par : _____ Date : _____
	DSA envoyée par : _____ Date : _____	Agent : _____

OK

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

NOUVEL ÉTABLISSEMENT ET MODIFICATIONS

DOCUMENTS À RECEVOIR

- [x] Assurance 2 000 000
- [x] Preuve de propriété
- [] Contrat de location ou bail
- [] Contrat de mandat
- [] Preuve d'affichage pour petit panonceau

CORRESPONDANCE ☐ Par la poste ☑ Par courriel

Adresse postale : ☑ Idem à l'exploitant ☐ Autre : _____
☐ Idem à l'établissement _____
☐ Idem au mandataire

Langue de correspondance : ☑ Français ☐ Anglais

NO MANDATAIRE : _____

- ☐ Société par actions (compagnie)
- ☐ Entreprise individuelle
- ☐ Société de participation
- ☐ Société en nom collectif (S.E.N.C.)
- ☐ Association personnifiée
- ☐ Autre : _____

Nom : _____ NEQ : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse : _____ |_|_|_|_|_|_|
Numéro civique rue Ville Province Code postal

Représentant ☐ **Féminin** ☐ **Masculin**

Prénom : _____ Nom : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Tél. secondaire : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Télécopieur : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel : _____

NOTES SAGE

Même exploitant/représentant/mandataire que :

_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_
_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_
_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_		_	_	_	_	_	_

COMMENTAIRES

Source : ☐ Agence ☐ Assureur ☐ Bouche à oreille ☐ Carton d'inspection ☑ Exploitant déjà existant
☐ Internet ☐ Lettre reçue ☐ Médias ☐ Non mentionnée ☐ Organisme
☐ Visite d'inspection

Infos prise par : EC Avec : Mme Paquin Date : |2019|09|09|
A M J

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 19 octobre 2018

RECOMMANDÉ

Madame Valéry Paquin Varennes
[redacted]

N/Réf. : Établissement nº 298349 - LE HÉRISSON
Catégorie : Résidence de tourisme

Objet : Refus de délivrer une attestation de classification

Madame,

En date du 3 octobre 2018, nous vous avons fait parvenir un préavis vous informant de notre intention de refuser votre demande d'attestation de classification pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence. Un délai de dix jours vous a été accordé pour faire état de vos observations.

Votre dossier n'étant toujours pas conforme à la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31, ci-après la « Loi ») et à son règlement, par la présente, nous refusons de vous délivrer l'attestation de classification que vous avez demandée pour l'établissement en référence.

En conséquence, vous devez cesser toute exploitation de l'établissement d'hébergement touristique visée par votre demande et retirer tout affichage publicitaire s'y rattachant.

Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente pour contester cette décision devant le Tribunal administratif du Québec.

Veuillez noter que si vous exploitez un établissement d'hébergement touristique alors qu'une attestation de classification vous a été refusée, vous commettrez l'infraction prévue à l'article 38 de la Loi et serez passible de l'amende qui y est prévue :

> **38.** « *Quiconque exploite un établissement d'hébergement touristique, ou donne lieu de croire qu'il exploite un tel établissement, à l'égard duquel la délivrance de l'attestation de classification a été refusée, ou dont l'attestation de classification est suspendue ou a été annulée, commet une infraction et est passible d'une amende de 5 000 $ et 50 000 $, s'il s'agit d'une personne physique, et de 10 000 $ et 100 000 $, dans les autres cas.* »

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

[redacted]

Jocelyn Dessureault

p. j. Préavis de refus de délivrance d'une attestation de classification

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 3 octobre 2018

Madame Valéry Paquin Varennes
[redacted]

N/Réf. : Établissement nº 298349 - LE HÉRISSON
Catégorie : Résidence de tourisme

Objet : Préavis de refus de délivrer une attestation de classification

Monsieur,

Vous avez présenté une demande de délivrance d'attestation de classification pour l'établissement dont le numéro, le nom et la catégorie se trouvent en référence.

À la suite de cette demande et en vertu de l'article 6.1 de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31 – ci-après la « Loi »), nous avons avisé la municipalité de votre intention d'exploiter un établissement d'hébergement touristique sur son territoire. La municipalité nous a informé que l'usage projeté de votre établissement n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

En vertu de l'article 11 de la Loi, la ministre du Tourisme refuse de délivrer une attestation de classification lorsque la municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté, l'informe que l'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Conséquemment, en tant qu'organisme auquel la ministre du Tourisme a délégué, en vertu de l'article 14.1 de la Loi, l'exercice du pouvoir de délivrance d'une attestation de classification, nous vous informons de notre intention de refuser de vous délivrer une attestation de classification.

En vertu de l'article 12 de la Loi, vous disposez d'un délai de **dix jours de la notification de la présente** pour nous faire parvenir vos observations.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

[redacted]

Jocelyn Dessureault

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

REÇU LE
26 SEP. 2018

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

REÇU LE
2 0 SEP. 2018

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT

NO. D'ÉTABLISSEMENT : 298349

Nom de l'établissement : LE HÉRISSON

Adresse : A || 6, ch. des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard Code postal : J0T 2B0

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Saint-Adolphe-d'Howard Les Pays-d'en-Haut

Nombre d'unités offertes : 1

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

- ☐ Établissements hôteliers
- ☐ Établissements de camping
- ☐ Auberges de jeunesse
- ☐ Gîtes
- ☐ Établissements de pourvoirie
- ☐ Centres de vacances
- ☑ Résidences de tourisme
- ☐ Établissements d'enseignement
- ☐ Autres établissements d'hébergement

Nom de l'exploitant : VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE

Nom de son représentant : Valéry Paquin Varennes

Téléphone principal : [redacted]

Adresse courriel : info@constructionlarrivee.com

OK

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages accessoires à une résidence unifamiliale isolée ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

Officier municipal : JULIE LAFONTAINE

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : [redacted] Date : 26 SEPTEMBRE 2018

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Tourisme Québec

REÇU LE
2 D SEP. 2018

Mélissa Chauvet-Janvier

REÇU LE
26 SEP. 2018

De: Linda Desrochers (Agente à l'urbanisme et à l'environnement) <ldesrochers@stadolphedhoward.qc.ca>
Envoyé: 26 septembre 2018 13:06
À: Avis d'exploitation CITQ
Cc: Julie Lafontaine (Directrice urbanisme & environnement)
Objet: RE: Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON
Pièces jointes: AR-M550N_20180926_121220.pdf

Bonjour,

Vous trouverez joint à ce courriel le document numérisé pour l'adresse citée en objet.

Veuillez accepter mes salutations les meilleures.

Línda Desrochers
agente à l'urbanisme et à l'environnement
819.327.2044 poste 227 - sans frais 1-855-327-2044 poste 227
ldesrochers@stah.ca

De : Avis d'exploitation CITQ [mailto:avisdexploitation@citq.qc.ca]
Envoyé : 25 septembre 2018 10:06
À : Linda Desrochers (Agente à l'urbanisme et à l'environnement)
Objet : Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Longueuil, le 25 septembre 2018

Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON

Ville : Saint-Adolphe-d'Howard
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Objet : Conformité à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages

Madame Desrochers,

Par la présente, nous désirons vous informer **qu'une demande d'attestation de classification** nous a été présentée pour l'établissement d'hébergement touristique situé au 6, chemin des Berges.

Le ministère du Tourisme est responsable de l'application de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (ci-après la Loi). En vertu de l'article 6 de la Loi, l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique est soumise à la délivrance d'une attestation de classification.

REÇU LE
2 0 SEP. 2018
REÇU LE
2 6 SEP. 2018

En vertu de l'article 6.1 de la Loi :

« Sur réception d'une demande d'attestation de classification à l'égard d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel aucune attestation n'a été délivrée, ou d'une demande visant à changer la catégorie d'hébergement touristique, le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes, le ministre transmet un avis à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé l'établissement l'informant de la demande et de l'usage projeté.

La municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). »

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-joint et nous le faire parvenir dans les délais prévus par la Loi. Nous accepterons aussi toute autre forme de communication écrite, pourvu qu'elle soit claire et qu'aucune ambiguïté n'existe quant à la non-conformité de l'établissement à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages. Vous pouvez nous transmettre le document par courrier, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010 rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

En l'absence d'une réponse de votre part avant le 9 novembre 2018, nous procéderons à la délivrance de l'attestation de classification demandée.

Nous vous remercions à l'avance et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. Avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

REÇU LE
26 SEP. 2018

CITQ

Corporation de l'industrie touristique du Québec

VOTRE DEMANDE D'ATTESTATION DE CLASSIFICATION

Date de création du formulaire
10-Sep-2018 20:08

1. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT 298349

1.1 Appellation
Le Hérisson

Adresse complète
6 rue des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard J0T2B0
Canada

1.5 Téléphone principal (pour réservation)
[redacted]

1.6 Téléphone secondaire

1.7 Téléphone sans frais

1.8 Télécopieur

1.9 Courriel de l'établissement

1.10 Site Internet

2. CATÉGORIE / UNITÉS D'HÉBERGEMENT

2018-09-18 EC MBV

2018-09-19 cc : Validation avec Mme Paquin

21/09/2018 X envoi

2.1 Choisissez une catégorie d'établissement
Résidence de tourisme

Appartement(s)

Maison(s)

Chalet(s)
1

Entier

Est-ce que l'établissement offert en location est votre résidence principale?
Non

Avis envoyé le 2018-09-25 jf

3. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT 722961

3.1 Type de détention (cocher)
Propriétaire

3.2 L'entité propriétaire ou locataire est une
Personne physique

3.3 Nombre de propriétaires

2

Propriétaire 1 - Genre
Mme.

Propriétaire 1 - Nom et prénom
Paquin Varennes Valery

Propriétaire 2 - Genre
M.

Propriétaire 2 - Nom et prénom
Larrivée Michael

Adresse complète
[redacted]

3.9 Téléphone principal
[redacted]

3.10 Téléphone secondaire
[redacted]

3.11 Télécopieur

3.12 Courriel de l'exploitant
Info@constructionlarrivee.com

3.13 Possédez-vous un contrat de mandat émis par l'exploitant vous autorisant à présenter la présente demande d'attestation en son nom ?
Non

REPRÉSENTANT

3.25 Nom du représentant
Mme. Paquin Varennes Valery

3.26 Courriel du représentant
valery.paquin@hotmail.com

3.27 Téléphone du représentant
[redacted]

3.28 Langue de correspondance
Français

3.29 Adresse de correspondance
Identique à l'adresse de l'exploitant

4.1 DATE DE DÉBUT DES ACTIVITÉS
01-12-2018

4.2 Comment avez-vous entendu parler de la CITQ?
Exploitant déjà un établissement à la CITQ

Le formulaire d'ouverture a été rempli par (Inscrivez nom et prénom):
Valery Paquin Varennes

Une confirmation du formulaire d'ouverture sera envoyée à cette adresse courriel:
Info@constructionlarrivee.com

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 13 mai 2019

Madame Valéry Paquin Varennes
[redacted]

N/Réf. : Établissement nº 298349
Appellation : LE HÉRISSON
Adresse : 6, chemin des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard

Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de bienvenue

Madame,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification.

Une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidence de tourisme » vous est émise pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Selon l'article 14 du Règlement sur les établissements touristiques, cette attestation doit être affichée à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement ou, s'il s'agit d'un ensemble mobilier ou immobilier, à l'endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement de la clientèle touristique.

Veuillez trouver également dans la trousse ci-jointe :

le guide de classification de votre catégorie d'établissement,
cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous

aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

des bulletins *info CITQ*,
outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Notre site Internet comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de votre numéro d'établissement (298349) et de votre numéro d'exploitant (722961) comme mot de passe.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Marilyne Bernasconi votre agente de relations avec les exploitants en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 237. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Jocelyn Dessureault

JD/mc

ATTESTATION DE CLASSIFICATION PROVISOIRE

LE HÉRISSON

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT: Résidences de tourisme

DATE D'EXPIRATION: 31 décembre 2020



La présente doit être affichée en tout temps à la vue du public durant sa période de validité et doit être remplacée aussitôt que l'exploitant reçoit le panonceau permanent qui suit la visite de classification.

Tourisme Québec

De :	citqca@bf366740.panelvps.net pour le compte de Corporation de l"industrie touristique du Québec
À :	Form; harmoniedesberges@gmail.com
Objet :	CITQ Demande d"attestation de classification
Date :	25 mai 2022 11:12:58
Pièces jointes :	OuvertureCompteCITQ.pdf

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'attestation de classification dont vous trouverez copie ci-joint. Votre numéro de référence est **REF-65284**. Veuillez noter qu'il ne s'agit pas de votre numéro d'établissement.

Un agent d'administration communiquera avec vous dès que possible afin de donner suite à votre demande.

L'équipe de l'administration
Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737
Téléc. : 450 679-1489 Sans frais : 1 866 499-0550

Courriel : info@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

EXPERTS EN CLASSIFICATION ET CERTIFICATION

Corporation de l'industrie touristique du Québec

VOTRE DEMANDE D'ATTESTATION DE CLASSIFICATION

Date de création du formulaire
25 mai 2022 10h20

1. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Appellation
Harmonie - Harmony

1.2 Adresse
6 Chemin des Berges

1.2.1 Appartement, bureau ou local

1.3 Ville
Saint-Adolphe-d'Howard

1.4 Code postal
J0T 2B0

1.5 Téléphone principal (pour réservation)
[redacted]

1.6 Téléphone secondaire
[redacted]

1.7 Téléphone sans frais

1.8 Télécopieur

1.9 Courriel de l'établissement
harmoniedesberges@gmail.com

1.10 Site Internet

2. CATÉGORIE / UNITÉS D'HÉBERGEMENT

2.1 Choisissez une catégorie d'établissement
Résidence de tourisme

Appartement(s)
0

Maison(s)
0

Chalet(s)
1

Est-ce que les chambres sont séparées de la cuisine?
Oui

Est-ce que l'établissement offert en location est votre résidence principale?

Non

Est-ce que votre établissement offert en location est située dans un immeuble en copropriété divise?

Non

3. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT

3.1 Type de détention (cocher)

Propriétaire

3.2 L’entité propriétaire ou locataire est une

Personne physique

3.3 Nombre de propriétaires

2

Propriétaire 1 - Genre

Mme.

Propriétaire 1 - Prénom et Nom

Tracey Deer

Propriétaire 2 - Genre

M.

Propriétaire 2 - Prénom et Nom

Sylvain Pratte

Adresse complète

470 Rue De Courcelles
Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J2W 1A2
Canada

3.9 Téléphone principal

[redacted]

3.10 Téléphone secondaire

[redacted]

3.11 Télécopieur

3.12 Courriel de l'exploitant

bills@mohawkprincess.com

3.13 Possédez-vous un contrat de mandat émis par l’exploitant vous autorisant à présenter la présente demande d’attestation en son nom ?

Non

REPRÉSENTANT

3.25 Nom du représentant

M. Sylvain Pratte

3.26 Courriel du représentant

[redacted]

3.27 Téléphone du représentant

[redacted]

3.28 Langue de correspondance

Anglais

3.29 Adresse de correspondance

Identique à l'adresse de l'exploitant (voir 3.4)

4. Joindre vos documents

Copie numérisée (.jpeg ou pdf) de la preuve d’assurance responsabilité civile de 2 000 000 $ par événement

- note-1.pdf

Copie numérisée (.jpeg ou pdf) du titre de propriété

- note-11.pdf

5.1 DATE DE DÉBUT DES ACTIVITÉS

18-06-2022

5.2 Comment avez-vous entendu parler de la CITQ?

Bouche à oreille

Le formulaire d'ouverture a été rempli par (Inscrivez nom et prénom):

Sylvain Pratte

Une confirmation du formulaire d'ouverture sera envoyée à cette adresse courriel:

harmoniedesberges@gmail.com

Numéro de référence

REF-65284

De :	Eric Chevrette
À :	296806; 296953; 297456; 297626; 297732; 298349; 300339; 301293; 302501; 302502; 302503; 305424; 305425; 9377-4081 QUÉBEC INC.; 9393-5690 QUÉBEC INC.; Valéry Paquin Varennes; Valéry Paquin Varennes; Valéry Paquin Varennes; VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE
Objet :	RE: Preuve attestation
Date :	21 décembre 2021 08:48:00
Pièces jointes :	298349 - Confirmation d"attestation de classification.pdf 296953 - Confirmation d"attestation de classification.pdf 296806 - Confirmation d"attestation de classification.pdf 297456 - Confirmation d"attestation de classification.pdf 297626 - Confirmation d"attestation de classification.pdf 297732 - Confirmation d"attestation de classification.pdf

Bonjour Madame Paquin,

Tel que demandé, vous trouverez en pièces jointes la confirmation d'attestation de classification pour les dossiers concernés.
Prendre note que pour les attestations provisoires, une nouvelle copie vous sera retournée par courriel au besoin afin de prolonger le délai de celles-ci.

Merci et joyeuses fêtes ainsi que meilleurs vœux pour 2022,

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

De : Construction Larrivée <info@constructionlarrivee.com>
Envoyé : 21 décembre 2021 07:43
À : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Objet : Preuve attestation
Importance : Haute

Bonjour à vous!

Serait-il possible assez rapidement de me fournir une preuve d'attestation pour mes résidences si dessous svp ?

Le Hérisson – 6 chemin des Berges, Saint-Adolphe # attestation 2998349
Le Repos – 10 chemin des Berges, Saint-Adolphe # attestation 296953
La Falaise – 18 chemin des Berges, Saint-Adolphe # attestation 296806

La Grande-Ourse – 22 chemin des Berges, Saint-Adolphe # attestation 297456
Le Scandinave – 26 chemin des Berges, Saint-Adolphe # attestation 297626

Le Cape Cod – 2855 chemin du village, Saint-Adolphe # attestation 297732

Un grand merci !

Valéry Paquin
[redacted]

This content is extracted to AzureBlobStorage

Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 21 décembre 2021

Madame Valéry Paquin Varennes
LA FALAISE
[redacted]

N/Réf. : Établissement nº 296806

Objet : Confirmation d'attestation de classification

Madame,

La présente fait suite à votre demande de confirmation d'attestation de classification pour l'établissement d'hébergement touristique dont les coordonnées sont les suivantes :

Appellation : LA FALAISE

Adresse : 18, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Catégorie : Résidences de tourisme

Nombre maximal d'unités : 1

Votre établissement détient une attestation de classification valide jusqu'au 31 décembre 2022.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

[redacted]
Eric Chevrette
Agent d'administration

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 21 décembre 2021

Madame Valéry Paquin Varennes
LE REPOS
[redacted]

N/Réf. : Établissement nº 296953

Objet : Confirmation d'attestation de classification

Madame,

La présente fait suite à votre demande de confirmation d'attestation de classification pour l'établissement d'hébergement touristique dont les coordonnées sont les suivantes :

Appellation : LE REPOS

Adresse : 10, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Catégorie : Résidences de tourisme

Nombre maximal d'unités : 1

Votre établissement détient une attestation de classification valide jusqu'au 31 décembre 2022.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

[redacted]
Eric Chevrette
Agent d'administration

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 21 décembre 2021

Madame Valéry Paquin Varennes
LA GRANDE OURSE
[redacted]

N/Réf. : Établissement nº 297456

Objet : Confirmation d'attestation de classification

Madame,

La présente fait suite à votre demande de confirmation d'attestation de classification pour l'établissement d'hébergement touristique dont les coordonnées sont les suivantes :

Appellation : LA GRANDE OURSE

Adresse : 22, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Catégorie : Résidences de tourisme

Nombre maximal d'unités : 1

Votre établissement détient une attestation de classification valide jusqu'au 31 décembre 2022.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

[redacted]
Eric Chevrette
Agent d'administration

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 21 décembre 2021

Madame Valéry Paquin Varennes
LE SCANDINAVE
[redacted]

N/Réf. : Établissement nº 297626

Objet : Confirmation d'attestation de classification

Madame,

La présente fait suite à votre demande de confirmation d'attestation de classification pour l'établissement d'hébergement touristique dont les coordonnées sont les suivantes :

Appellation : LE SCANDINAVE

Adresse : 26, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Catégorie : Résidences de tourisme

Nombre maximal d'unités : 1

Votre établissement détient une attestation de classification valide jusqu'au 31 décembre 2022.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

[redacted]
Eric Chevrette
Agent d'administration

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 21 décembre 2021

Madame Valéry Paquin Varennes
LE CAPE COD
[redacted]

N/Réf. : Établissement nº 297732

Objet : Confirmation d'attestation de classification

Madame,

La présente fait suite à votre demande de confirmation d'attestation de classification pour l'établissement d'hébergement touristique dont les coordonnées sont les suivantes :

Appellation : LE CAPE COD

Adresse : 2855, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Catégorie : Résidences de tourisme

Nombre maximal d'unités : 1

Votre établissement détient une attestation de classification valide jusqu'au 31 décembre 2022.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

[redacted]
Eric Chevrette
Agent d'administration

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 21 décembre 2021

Madame Valéry Paquin Varennes
LE HÉRISSON
[redacted]

N/Réf. : Établissement nº 298349

Objet : Confirmation d'attestation de classification

Madame,

La présente fait suite à votre demande de confirmation d'attestation de classification pour l'établissement d'hébergement touristique dont les coordonnées sont les suivantes :

Appellation : LE HÉRISSON

Adresse : 6, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Catégorie : Résidences de tourisme

Nombre maximal d'unités : 1

Votre établissement détient une attestation de classification valide jusqu'au 31 décembre 2021. À noter que cette attestation est provisoire.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

[redacted]
Eric Chevrette
Agent d'administration

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

De :	Eric Chevrette
À :	info@constructionlarrivee.com
Objet :	CITQ Établissement # 298349 - LE HÉRISSON
Date :	30 novembre 2021 11:08:26
Pièces jointes :	298349 - Communication.pdf

Madame,

Vous trouverez en pièce jointe une communication relativement à votre attestation de classification.

Merci

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737, poste 244
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

This content is extracted to AzureBlobStorage

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 30 novembre 2021

Madame Valéry Paquin Varennes
LE HÉRISSON
[redacted]

Objet : Attestation de classification provisoire - Établissement no. 298349

Madame,

Nous joignons à la présente une nouvelle attestation de classification provisoire. Celle-ci devra remplacer l'ancienne. Cette attestation de classification provisoire sera reconduite jusqu'au 31 décembre 2022.

Selon l'article 14 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristiques, cette attestation doit être affichée à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement ou, s'il s'agit d'un ensemble mobilier ou immobilier, à l'endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement de la clientèle touristique.

Pour de plus amples informations communiquez avec Eric Chevrette, votre agent d'administration en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucun frais), poste 244.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

[redacted]

Jocelyn Dessureault

p.j. Attestation de classification provisoire

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

ATTESTATION DE CLASSIFICATION PROVISOIRE

LE HÉRISSON

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT: Résidences de tourisme

DATE D'EXPIRATION: 31 décembre 2022



La présente doit être affichée en tout temps à la vue du public durant sa période de validité et doit être remplacée aussitôt que l'exploitant reçoit le panonceau permanent qui suit la visite de classification.

Tourisme Québec

De :	Eric Chevrette
À :	info@constructionlarrivee.com
Objet :	CITQ Établissement # 298349 - LE HÉRISSON
Date :	29 novembre 2021 14:33:46
Pièces jointes :	298349 - Communication.pdf

Madame,

Vous trouverez en pièce jointe une communication relativement à votre attestation de classification.

Merci

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737, poste 244
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

This content is extracted to AzureBlobStorage

Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 29 novembre 2021

Madame Valéry Paquin Varennes
LE HÉRISSON
[redacted]

Objet : Attestation de classification provisoire - Établissement no. 298349

Madame,

Nous joignons à la présente une nouvelle attestation de classification provisoire. Celle-ci devra remplacer l'ancienne. Cette attestation de classification provisoire sera reconduite jusqu'au 31 décembre 2022.

Selon l'article 14 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristiques, cette attestation doit être affichée à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement ou, s'il s'agit d'un ensemble mobilier ou immobilier, à l'endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement de la clientèle touristique.

Pour de plus amples informations communiquez avec Eric Chevrette, votre agent d'administration en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucun frais), poste 244.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

[redacted]

Jocelyn Dessureault

p.j. Attestation de classification provisoire

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

ATTESTATION DE CLASSIFICATION PROVISOIRE

LE HÉRISSON

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT: Résidences de tourisme

DATE D'EXPIRATION: 31 décembre 2022



La présente doit être affichée en tout temps à la vue du public durant sa période de validité et doit être remplacée aussitôt que l'exploitant reçoit le panonceau permanent qui suit la visite de classification.

Tourisme Québec

De :	CITQ Nouvelles Obligations
À :	info@constructionlarrivee.com
Objet :	Établissement CITQ # 298349 - LE HÉRISSON - Nouvelles obligations
Date :	6 octobre 2020 06:01:42
Pièces jointes :	222-70 IF-003-19 Formulaire_Approbation_Syndicat_Copropriétaires_DAJ.pdf Lettre_avis_copropriete.pdf

Bonjour Madame,

Si votre établissement d'hébergement touristique se situe dans un immeuble de copropriété divise, nous vous invitons à lire la documentation jointe au présent courriel et vous demandons de nous fournir, dans les 15 jours suivants ce courriel, une copie des dispositions de la déclaration de copropriété permettant l'exploitation de votre copropriété comme établissement d'hébergement touristique ou l'autorisation du syndicat des copropriétaires à cet effet. Vous trouverez cette autorisation en pièce jointe du présent courriel.

Aucune action n'est nécessaire si votre établissement d'hébergement touristique ne se situe pas dans un immeuble de copropriété divise.

Le document peut être expédié par la poste, par télécopieur (au 450 679-1489) ou par courriel (nouvelles.obligations@citq.qc.ca).

En vous remerciant de votre collaboration habituelle.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737
Sans frais : 1 866 499-0550,
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : nouvelles.obligations@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



This content is extracted to AzureBlobStorage

FORMULAIRE D'AUTORISATION DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES PERMETTANT L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 10.1 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2, r.1), si un établissement d'hébergement touristique est situé dans un immeuble en copropriété divise, la demande d'attestation de classification doit être accompagnée de l'autorisation du syndicat des copropriétaires permettant l'exploitation de l'établissement à des fins d'hébergement touristique.

Suivant l'article 1 de ce règlement, un établissement d'hébergement touristique est un « établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique par l'utilisation de tout média ».

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR LA COPROPRIÉTÉ ET SON PROPRIÉTAIRE

Adresse de la copropriété visée : _____ Code postal : _____

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : _____

Prénom et nom du copropriétaire exploitant : _____

Adresse principale du copropriétaire : _____

(si différente de celle de la copropriété visée)

SECTION 2 — À L'USAGE DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES

Le copropriétaire est-il autorisé à exploiter un établissement d'hébergement touristique dans la copropriété visée dans la section 1 du présent formulaire?

☐ Oui

☐ Non

Nom du syndicat des copropriétaires : _____

(Nom en lettres moulées)

Nom du représentant autorisé : _____

(Nom en lettres moulées)

Signature : _____ Date : _____

Ministère du Tourisme
Québec
Direction des relations partenariales

Québec, le 26 août 2020

Objet : Copropriété divise - nouvelles obligations depuis le 1er mai 2020

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous informer que depuis le 1er mai 2020, date d'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, les exploitants dont l'établissement est situé dans un immeuble détenu en copropriété divise, doivent fournir une copie des dispositions de la déclaration de copropriété permettant l'exploitation de l'établissement à des fins d'hébergement touristique ou, en l'absence de telles dispositions, l'autorisation du syndicat des copropriétaires à cet effet.

Si vous exploitez un établissement d'hébergement touristique situé dans un immeuble détenu en copropriété divise, nous vous invitons à communiquer dès maintenant avec la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) afin de fournir, tel qu'exigé, une copie des dispositions de la déclaration de copropriété permettant l'exploitation de votre copropriété comme établissement d'hébergement touristique ou l'autorisation du syndicat des copropriétaires à cet effet. Vous pouvez joindre la CITQ par courriel à l'adresse info@citq.qc.ca, par téléphone au (866) 499-0550 ou par la poste au 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7.

Notez que si vous ne pouvez vous conformer à cette condition maintenant prescrite à l'article 10.1 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2, r. 1), votre attestation de classification pourra être annulée ou suspendue. En effet, l'article 11.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2) demande que la ministre du Tourisme annule ou suspende une attestation de classification lorsque son titulaire ne remplit plus les conditions prescrites par cette loi ou par le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique.

Nous vous remercions d'agir avec diligence pour vous assurer de la bonne continuité de l'exploitation de votre copropriété et vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Direction des relations partenariales,

Québec
Bureau 400
900, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : 418 643-5959
www.tourisme.gouv.qc.ca

Montréal
Bureau 400
1255, rue Peel
Montréal (Québec) H3B 4V4
Téléphone : 514 873-7977
www.bonjourquebec.com

De : Eric Chevrette
À : Valery Paquin
Objet : RE: Facture F000169230
Date : 19 juin 2019 12:15:00

Bonjour Madame Paquin Varennes,

En réponse à votre courriel, il y a toujours un solde au dossier de 300,86$. Est-ce que vous avez envoyé votre paiement récemment?

Merci,

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

-----Message d'origine-----
De : Valery Paquin <[redacted]
Envoyé : 19 juin 2019 12:04
À : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Objet : Facture F000169230

Bonjour,

Je suis en plein déménagement et j'ai reçu un état de compte pour cette facture mais je crois l'avoir déjà payé entre temps. Ce serait possible de me confirmer si mon paiement a été fait? C'est pour mon chalet Le Scandinave

Merci!

Envoyé de mon iPad

De : Construction Larrivée
À : Eric Chevrette
Objet : RE: CITQ - 298349 - LE HÉRISSON
Date : 8 mai 2019 09:59:19
Pièces jointes : Scan_0017.pdf
Acte de vente 6 ch des Berges.pdf

Bonjour!

Voici le tout complété . J'ai aussi ajouté mon permis de construction pour que vous ayez la preuve de l'adresse avec le numéro de lot. De plus la facture a été payées ce matin.

AU plaisir!

Valery Paquin

De : Eric Chevrette <echevrette@citq.qc.ca>
Envoyé : 2 mai 2019 13:03
À : Construction Larrivée <info@constructionlarrivee.com>
Objet : CITQ - 298349 - LE HÉRISSON

Bonjour,

Comme demandé, vous trouverez en pièces jointes les documents nécessaires à l'ouverture de votre dossier à la CITQ.
N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples renseignements.

Revenu Québec – Taxe sur l'hébergement
CITQ – Guide pour obtenir une attestation de classification
CITQ - Faites appel à notre service de scénarisation
Invessa – Programme d'assurance

Merci et bonne journée.

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

Vente

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
Le seize août
(16-08-2018)

DEVANT Me Françoise MAJOR, notaire à Saint-Sauveur, province de Québec;

COMPARAISSENT:

LES CONSTRUCTIONS MONTAGNE ART INC., société légalement constituée, ayant son siège au 1839, route Principale, La Conception, Québec, J0T 1M0, représentée par Alexandre Raymond, Président et secrétaire, dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée lors d'une assemblée tenue le seize août deux mille dix-huit (16-08-2018), laquelle n'a pas été modifiée ni amendée et est toujours en vigueur, dont une copie conforme demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée,

Ci-après appelée le Vendeur

ET

Michael LARRIVÉE, [redacted]

ET

Valery PAQUIN VARENNES, [redacted]

Ci-après appelés l'Acquéreur

LESQUELS conviennent:

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend à l'Acquéreur, acceptant, l'immeuble dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

La fraction d'un immeuble assujetti au régime de la copropriété des immeubles suivant la déclaration de copropriété reçue devant la notaire soussignée, le huit mai deux mille treize (08-05-2013) et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil sous le numéro 19 921 992, comprenant :

1) La partie privative constituée par le lot numéro QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-SIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ (4 726 855) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière d' Argenteuil.

Sans bâtisse dessus érigée.

Scanned with CamScanner

2) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie privative ci-dessus désignée, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée.

3) Tous les droits, titres et intérêts se rattachant à cette fraction, tels qu'identifiés dans la susdite déclaration de copropriété.

SERVITUDE

Le Vendeur déclare que l'immeuble est l'objet des servitudes suivantes, savoir :
1. servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec publiée sous le numéro 117 604;
2. servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada publiée sous le numéro 18 912 151;
3. a) servitude réciproque de vue, surplomb, égouttement, empiètement, pose, maintien et entretien de tuyau d'aqueduc et d'égout, de lignes électriques ou de câblodistribution; b) servitude de passage en faveur de l'immeuble présentement vendu contre l'immeuble numéro 4 727 183; c) servitude d'écologie en faveur de l'immeuble présentement vendu contre les parties communes, le tout publié sous le numéro 19 921 992.

Le Vendeur déclare que l'immeuble est sujet aux droits statutaires conférés à Hydro-Québec aux termes des *Conditions de service* d'électricité, et plus particulièrement de son article 18.1 permettant l'installation et le maintien de ses équipements sur l'immeuble avec droit d'accès, sans indemnité et ni assiette préalablement déterminée de servitude.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur est propriétaire de l'immeuble présentement vendu pour l'avoir acquis de 9170-5400 Québec inc. aux termes d'un acte de vente, reçu devant Me Martin Legault, notaire, le dix-huit mars deux mille dix (18-03-2010) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Argenteuil, sous le numéro 17 014 592.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la garantie légale.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne s'engage pas à remettre de dossier de titres à l'Acquéreur.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates. Les parties conviennent que la possession immédiate équivaut à délivrance au sens des dispositions du *Code civil du Québec*; en conséquence, l'Acquéreur assume tous risques de perte à compter des présentes.

Scanned with CamScanner

TRANSFERT DES RISQUES

Dans le cas où la délivrance de l'immeuble ne serait pas concomitante avec la date du transfert de propriété, il est convenu entre les parties que, nonobstant l'alinéa 2 de l'article 1456 du *Code civil du Québec*, l'Acquéreur assumera les risques afférents à l'immeuble conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec* à compter de la date des présentes.

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant:

1. L'immeuble présentement vendu lui appartient en vertu de bons titres de valeur marchande.
2. Il a été en possession paisible, continue, publique et non équivoque de l'immeuble faisant l'objet de la présente vente.
3. Personne n'a contesté les limites de son droit de propriété.
4. L'immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, compte tenu du fait qu'à même le prix de vente sont acquittées aux frais du cédant les seules dettes hypothécaires grevant l'immeuble, savoir : hypothèque de due à La Corporation d'Investissements Michel Raymond aux termes d'un acte reçu devant Me Martin Legault, notaire, le vingt-six février deux mille dix (26-02-2010) et inscrit sous le numéro 16 968 887.
5. Il n'y a aucune autre servitude que celles déjà mentionnées.
6. Tous les droits de mutation ont été acquittés et tous les impôts fonciers échus seulement ont été payés sans subrogation jusqu'au trente septembre deux mille dix-huit (30-09-2018) quant aux taxes municipales et jusqu'au trente juin deux mille dix-neuf (30-06-2019) quant aux taxes scolaires.

 Le Vendeur remboursera à l'Acquéreur, à sa première demande, la proportion de toutes telles dites taxes, cotisations ou répartitions se rapportant à une période antérieure à la date des répartitions ci-après mentionnée, nonobstant la date d'imposition et la date d'échéance de celles-ci.
7. Il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts* et il n'a pas l'intention de modifier telle résidence.

 Il est en mesure de fournir un certificat de régularité de l'autorité qui le gouverne et il a validement acquis et a le pouvoir de posséder et de vendre l'immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été observées.
8. Il est solvable, il n'est pas en faillite (volontaire ou forcée) et il n'a posé aucun acte de faillite au cours des six (6) derniers mois.
9. Il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'immeuble n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur.
10. Il n'y a aucune cause pendante devant les tribunaux de la province de Québec pouvant entraîner l'annulation d'un quelconque acte translatif de propriété antérieur aux présentes.
11. L'immeuble n'est pas assujetti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document.
12. L'immeuble est libre de toute hypothèque légale de la construction et aucun compte d'architecte, d'ingénieur, de fournisseur de matériaux, d'ouvrier, d'entrepreneur et de sous-traitant pour travaux de construction ou de réparation ne demeure impayé.
13. L'immeuble n'est pas situé dans une zone agricole.

Scanned with CamScanner

14. L'immeuble n'est pas un bien culturel classé ou reconnu et n'est pas situé dans un arrondissement historique ou naturel, dans un site historique classé, ni dans une aire de protection selon la *Loi sur le patrimoine culturel.*

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

D'autre part, l'Acquéreur déclare et/ou s'oblige à ce qui suit:

1. Payer tous les impôts fonciers échus et à échoir, y compris la proportion de ceux-ci pour l'année courante à compter de la date des répartitions ci-après mentionnée et aussi payer, à compter de la même date, tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années.
2. Prendre l'immeuble dans son état actuel, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.
3. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les parties.
4. Payer tous les droits de mutation résultant de la présente vente.
5. Le creusage, le remplissage et l'excavation seront à la charge de l'Acquéreur et il ne pourra tenir le Vendeur responsable de la composition du sol et des difficultés qu'il pourrait rencontrer lors de l'excavation et le creusage.
6. L'Acquéreur s'engage à soumettre au Vendeur, avant de débuter toute construction sur l'immeuble, les plans d'architecture du bâtiment qu'il entend y construire. L'Acquéreur s'engage à respecter l'ensemble de la règlementation municipale et du plan d'implantation et d'intégration architectural en vigueur.

DÉCLARATIONS DE L'ACQUÉREUR

L'Acquéreur déclare et reconnaît ce qui suit :

1. Il est de sa responsabilité de prendre connaissance des règlements de lotissement, de construction, de zonage et d'urbanisme affectant l'immeuble ainsi que de taxes foncières spéciales imposées telles que, selon le cas, taxes pour parc, qui pourraient être exigées de la Municipalité concernée.
2. Il a reçu toutes les informations relatives aux servitudes ci-dessus mentionnées, le cas échéant, et s'en déclare satisfait.

RÉPARTITIONS

Les parties reconnaissent avoir fait entre elles en date des présentes tous les ajustements requis concernant notamment les taxes municipales et scolaires, elles s'en déclarent satisfaites et s'en donnent réciproquement quittance générale et finale.

Les parties reconnaissent cependant que lesdits ajustements ont été préparés sur la foi des renseignements et documents qui étaient disponibles à la date des présentes. En cas d'erreurs ou d'omissions des préposés de la Commission scolaire ou de la Municipalité concernées ou des parties elles-mêmes, celles-ci s'engagent à faire entre elles tous rajustements nécessaires en date des présentes.

Scanned with CamScanner

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Toutes les obligations et conventions convenues à l'avant-contrat, ses amendements, ajouts, modifications et addenda continuent de s'appliquer entre les parties pour ce qui n'a pas été exprimé aux présentes.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de CINQUANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (54 000,00 $) payé par l'Acquéreur comme suit : a) avant ce jour, la somme de MILLE DOLLARS (1 000,00 $); b) ce jour, en présence de la notaire soussignée, la somme de CINQUANTE-TROIS MILLE DOLLARS (53 000,00 $), DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE de la part du Vendeur.

DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

Le Vendeur n'est pas un particulier.

En conséquence, la présente vente est taxable et les parties déclarent que la valeur de la contrepartie est de CINQUANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (54 000,00 $) aux fins de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*.

La TPS représente la somme de DEUX MILLE SEPT CENTS DOLLARS (2 700,00 $), et la TVQ représente la somme de CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (5 386,50 $).

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants: TPS: 799091327 et 817010846, TVQ: 1208697681 et 1206912274, et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

En conséquence, la responsabilité relative à la perception de la TPS et la TVQ est supportée par l'Acquéreur.

ÉTAT CIVIL ET RÉGIME MATRIMONIAL

[redacted]

CLAUSE INTERPRÉTATIVE

Selon que le contexte le requerra, le singulier pourra s'interpréter comme le pluriel et le genre masculin comme le genre féminin, suivant le cas et vice-versa.

Scanned with CamScanner

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA *LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES*

Le Vendeur et l'Acquéreur, ci-après nommés « le cédant » et « le cessionnaire » aux fins de la présente déclaration, ont établi:

1. Les noms, prénoms, dénominations sociales et adresses du cédant et du cessionnaire dans la comparution sont exacts.
2. MUNICIPALITÉ : L'immeuble faisant l'objet du présent transfert est situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.
3. CONTREPARTIE : Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est de CINQUANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (54 000,00 $).
4. BASE D'IMPOSITION : Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de CINQUANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (54 000,00 $).
5. DROIT DE MUTATION : Le montant du droit de mutation est de DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS (288,00 $).
6. La présente vente comprend le transfert d'un immeuble corporel mais ne comprend pas le transfert de meubles définis à l'article 1.0.1 de la Loi.

DONT ACTE, à Saint-Sauveur, sous le numéro trente-quatre mille huit cent trente-cinq ----------
(-34835-) des minutes de la notaire soussignée.

ET LECTURE FAITE, les parties signent en présence de la notaire soussignée.

LES CONSTRUCTIONS MONTAGNE ART INC.,

[redacted]

par Alexandre Raymond

[redacted]

Michael LARRIVÉE

[redacted]

Valery PAQUIN VARENNES

[redacted]

Françoise MAJOR, notaire

VRAIE COPIE DE LA MINUTE
DEMEURÉE EN MON ÉTUDE

[redacted]

Scanned with CamScanner

No : 34835
Me Françoise Major

Le 16 août 2018

VENTE

par

Les Constructions Montagne Art Inc.

à

Michael Larrivée

et

Valery Paquin Varennes

Publié à Argenteuil

Le 16 août 2018

Numéro : 24071627

Copie No : 2

Dossier : 18FM0446

ÉTUDE DES NOTAIRES
MAJOR & ASS.

56, av. de l'Église,
Saint Sauveur, QC
J0R 1R0

TÉLÉPHONE : 450 227-3366
TÉLÉCOPIEUR : 450 227-8577

Scanned with CamScanner

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Inscription et modifications

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

Utilisez les cases ci-dessous pour effectuer vos changements et vos corrections.

Adresse de correspondance

Madame Valéry Paquin Varennes
LE HÉRISSON
13450, rue Félix-Antoine-Savard
Mirabel (Québec) J7J 0K1

1. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT (Ces renseignements ne sont pas diffusés.)

1.1. Type de détention (cochez ✓)

X ☐ Propriétaire
☐ Locataire

1.2. NEQ

1.3. Forme juridique (cochez ✓)

☐ Entreprise individuelle
☐ Association personnifiée
☐ Coopérative
☐ Mutuelle d'assurance
X ☐ Société de participation
☐ Société en commandite
☐ Société en nom collectif (S.E.N.C.)
☐ Société étrangère
☐ Société par actions (compagnie)
☐ Syndicat de copropriété
☐ Autre personne morale (spécifiez)

1.4. Nom *VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE*

1.5. Adresse *13450, rue Félix-Antoine-Savard*

1.6. Municipalité *Mirabel*

1.7. Code postal *J7J 0K1*

1.8. Province ou état *Québec*

1.9. Pays *Canada*

1.10. Téléphone principal [redacted]

1.11. Téléphone secondaire [redacted]

1.12. Télécopieur

1.13. Représentant (cochez ✓) X ☐ Madame ☐ Monsieur

Valéry Paquin Varennes

1.14. Courriel de l'exploitant ou de son représentant *info@constructionlarrivee.com*

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PCFIM-05-11 Date de début d'exploitation prévue : 2019-04-04 ATR : 11 Agent : 244 Numéro d'exploitant : 722961 2019-05-02

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Inscription et modifications

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

2. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

2.1. Nom : *LE HÉRISSON*

(CETTE APPELLATION SERA AFFICHÉE SUR VOTRE PANONCEAU
DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES S'APPLIQUERONT POUR TOUT CHANGEMENT ULTÉRIEUR)

2.2. Adresse : *6, chemin des Berges*

2.3. Municipalité : *Saint-Adolphe-d'Howard*

2.4. Code postal : *J0T 2B0*

2.5. Municipalité avant fusion :

2.6. Téléphone principal (pour réservation) : [redacted]

2.7. Téléphone secondaire :

2.8. Télécopieur :

2.9. Téléphone sans frais :

2.10. Courriel de l'établissement :

2.11. Adresse de correspondance (cochez ✓)

- ☐ Identique à l'adresse de l'établissement
- ☒ Identique à l'adresse de l'exploitant
- ☐ Autre (voir et corriger l'encadré à la page 1)

2.12. Langue de correspondance (cochez ✓)

- ☒ Français
- ☐ Anglais

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Inscription et modifications

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

3. COORDONNÉES MULTIMÉDIA (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

3.1.1 Site Web (français)

3.1.2 Site Web (anglais) X ☐ Identique au site Web en français (voir 3.1.1)

3.2.1 Adresse Facebook (français)

3.2.2 Adresse Facebook (anglais) X ☐ Identique à l'adresse Facebook en français (voir 3.2.1)

3.3.1 Blogue (français)

3.3.2 Blogue (anglais) X ☐ Identique au blogue en français (voir 3.3.1)

3.4.1 Adresse Twitter (français)

3.4.2 Adresse Twitter (anglais) X ☐ Identique à l'adresse Twitter en français (voir 3.4.1)

3.5.1 Adresse Instagram (français)

3.5.2 Adresse Instagram (anglais) X ☐ Identique à l'adresse Instagram en français (voir 3.5.1)

3.6.1 Adresse Réservation en ligne (français)

3.6.2 Adresse Réservation en ligne (anglais) X ☐ Identique à l'adresse de Réservation en ligne en français (voir 3.6.1)

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Renseignements généraux

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

CONSEILS PRATIQUES

Utilisez les cases ci-dessous pour effectuer vos changements et vos corrections.

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

ATR : 11 **Tél. : 514 378-0484**
LE HÉRISSON
6, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard
J0T 2B0

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Cartes acceptées (cochez ✓)

- ☐ American Express
- ☐ Carte de débit
- ☐ Discover
- ☐ JCB
- ☐ MasterCard
- ☐ Visa
- ☐ Paypal

1.2. Localisation (cochez ✓)

- ☐ À la campagne
- ☐ À la ferme
- ☐ À moins de 10 km d'un aéroport
- ☐ Au bord de la mer (golfe)
- ☒ Au bord d'une rivière, d'un lac ou du fleuve
- ☐ Au centre-ville
- ☒ En forêt

1.3. Période (s) d'exploitation (cochez ✓)

- ☒ Annuelle
- ☐ Saisonnière

Date d'ouverture ____ (jj-mm) Date de fermeture ____ (jj-mm)

Date d'ouverture ____ (jj-mm) Date de fermeture ____ (jj-mm)

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Renseignements généraux

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (suite)

● Configuration des unités

1.4. Nombre total d'unités (appartements, maisons ou chalets) : 1

● Commodités

Attention ! Le nombre d'unités par équipement ne peut être supérieur au nombre total d'unités déclaré à la question 1.4.

1.5. Nombre d'unités avec accès à Internet sans fil gratuit	1	1.13. Nombre d'unités avec lecteur DVD	1
1.6. Nombre d'unités avec accès à Internet sans fil payant	0	1.14. Nombre d'unités avec salle de bains privée	1
1.7. Nombre d'unités climatisées	1	1.15. Nombre d'unités avec téléphone	0
1.8. Nombre d'unités avec baignoire à remous	0	1.16. Nombre d'unités avec téléviseur	1
1.9. Nombre d'unités avec cuisine*	1	1.17. Nombre d'unités pour fumeurs	0
1.10. Nombre d'unités avec cuisinette*	0	1.18. Nombre d'unités pour non-fumeurs	1
1.11. Nombre d'unités avec four à micro-ondes	1	1.19. Nombre d'unités sans tapis	1
1.12 Nombre d'unités avec foyer	1	1.20 Nombre de salles de bains partagées	0

* Le terme cuisine s'applique seulement lorsque tous les électroménagers présents sont de dimension standard. Sinon, le terme cuisinette s'applique

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Description des services offerts

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

2. DÉCLARATION DE SERVICES OFFERTS SUR PLACE

Veuillez cocher les services offerts SUR LES LIEUX MÊMES de votre établissement.

- ☐ Animaux de compagnie admis
- ☐ Animaux de compagnie payant
- ☐ Ascenseur
- ☐ Bar
- ☐ Belvédère
- ☐ Centre d'affaires
- ☐ Centre de détente
- ☐ Consigne
- ☐ Dépanneur
- ☒ Établissement entièrement non-fumeur
- ☐ Garde d'enfants
- ☐ Hébergement en arbre
- ☐ Hébergement en igloo
- ☐ Hébergement en tipi
- ☐ Hébergement en yourte
- ☒ Laveuse et sécheuse
- ☐ Literie en location
- ☒ Literie incluse
- ☐ Location de bicyclettes
- ☐ Location de motoneiges
- ☐ Location de planche à neige
- ☐ Location de skis alpins
- ☐ Location de skis de randonnée
- ☐ Location de voitures
- ☐ Location d'embarcations
- ☐ Navette : aéroport
- ☐ Navette : station de ski
- ☐ Rampe de mise à l'eau
- ☐ Remise sécurisée pour bicyclettes
- ☐ Remise sécurisée pour motoneiges
- ☐ Remise sécurisée pour skis
- ☒ Réservation obligatoire
- ☐ Restauration sur place : déjeuner
- ☐ Restauration sur place : dîner
- ☐ Restauration sur place : souper
- ☐ Salle(s) de réception, de réunion ou de congrès
- ☐ Sauna
- ☒ Stationnement extérieur gratuit
- ☐ Stationnement extérieur payant
- ☐ Stationnement intérieur gratuit
- ☐ Stationnement intérieur payant
- ☐ Tarif de groupe
- ☐ Téléphone public
- ☐ Transport en commun à proximité
- ☐ Voiturier obligatoire

3. DÉCLARATION DE SERVICES OFFERTS DANS LES AIRES COMMUNES

- ☒ Accès à Internet sans fil gratuit
- ☐ Accès à Internet sans fil payant
- ☐ Borne de recharge pour véhicule électrique
- ☒ Spa extérieur
- ☐ Spa intérieur

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Description des services offerts

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

4. DÉCLARATION D'ACTIVITÉS OFFERTES SUR PLACE

Veuillez cocher les activités offertes SUR LES LIEUX MÊMES de votre établissement.

- [] Baignade : piscine extérieure
- [] Baignade : piscine intérieure
- [] Baignade : plage
- [] Chasse
- [] Équitation
- [] Escalade
- [] Glissoires d'hiver
- [] Golf
- [x] Observation de la faune
- [] Observation des mammifères marins
- [] Patinage sur glace
- [] Pêche
- [] Pêche blanche
- [] Piste cyclable
- [] Plan d'eau sans baignade
- [] Programme d'animation pour adultes
- [] Programme d'animation pour enfants
- [] Randonnée en traîneau à cheval
- [] Randonnée en traîneau à chiens
- [] Salle de conditionnement physique
- [] Salle de jeux intérieurs
- [] Salle de spectacles
- [] Sentiers de motoneige
- [] Sentiers de quad (VTT)
- [] Sentiers de randonnée pédestre
- [] Sentiers de raquettes
- [] Sentiers de vélo de montagne
- [] Ski alpin
- [] Ski de randonnée
- [] Sport nautique : canot
- [] Sport nautique : chaloupe
- [x] Sport nautique : kayak
- [] Sport nautique : motomarine
- [x] Sport nautique : pédalo
- [] Sport nautique : planche à voile
- [] Sport nautique : plongée sous-marine
- [] Sport nautique : rafting
- [] Sport nautique : voilier
- [] Tennis extérieur
- [] Tennis intérieur
- [] Terrain avec équipement sportif
- [] Terrain de jeux pour enfants
- [] Théâtre d'été

Veuillez cocher les activités offertes À MOINS DE 10 KM de votre établissement. Celles-ci sont les seules activités pouvant être déclarées sans être offertes sur les lieux mêmes.

- [x] Baignade : plage à moins de 10 km
- [] Golf à moins de 10 km
- [] Piste cyclable à moins de 10 km
- [x] Ski alpin à moins de 10 km
- [x] Ski de randonnée à moins de 10 km
- [] Théâtre d'été à moins de 10 km

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Déclarations et consentement

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

1. RÉNOVATIONS MAJEURES

Si votre établissement fait l'objet de rénovations majeures, veuillez nous le faire savoir afin de nous permettre d'optimiser les visites de classification. Nous vous demandons de nous donner les renseignements suivants :

Mon établissement fait l'objet de rénovations majeures du : |_|_|_|_| - |_|_| - |_|_| (a a a a - m m - j j) **au** |_|_|_|_| - |_|_| - |_|_| (a a a a - m m - j j).

La CITQ se réserve toutefois le droit d'effectuer une visite de classification à l'intérieur des dates susmentionnées.

2. DÉCLARATION DU PRIX MAXIMAL QUOTIDIEN (Ces prix seront ceux diffusés.)

Les prix déclarés doivent être PAR NUITÉE, exclure les taxes et être inscrits en dollars entiers seulement. Si vos prix incluent plus d'une nuitée, veuillez diviser le prix par le nombre de nuitées incluses (ex. 700 $/semaine = 100 $/nuitée).

Prix par nuitée		Capacité	
Prix **maximal** de l'unité la **moins** chère	500,	de l'**unité** la plus **petite**	8
Prix **maximal** de l'unité la **plus** chère	,	de l'**unité** la plus **grande**	

3. DÉCLARATION ET CONSENTEMENT

Les données fournies dans ces formulaires peuvent être utilisées dans des outils informationnels selon certains critères établis de concert avec nos différents partenaires. Un de ces outils est le site touristique officiel du gouvernement du Québec (QuebecOriginal.com). (cochez ✓)

X ☐ **J'accepte que tous ces renseignements soient ainsi utilisés à des fins informationnelles.**

☐ **J'accepte que seule l'adresse de mon établissement ne soit pas diffusée. Je comprends alors que celui-ci ne sera pas géoréférencé dans QuebecOriginal.com.**

☐ **Je refuse que ces renseignements soient utilisés à des fins informationnelles.**

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets. Je déclare avoir lu ce document et l'Entente de service relative à la classification des établissements d'hébergement touristique et de m'y conformer.

Nom du représentant

VALERY PAQUIN VARENNES

X [redacted]

Signature

2019-05-06

Date

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Entente de service relative à la classification des établissements d'hébergement touristique

Identifiant de l'établissement : 298349

1. OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT

(a) L'exploitant doit, avant la visite :

1) avoir produit la preuve d'assurance de responsabilité civile ;
2) avoir acquitté les frais annuels inhérents à la classification ;
3) accepter le rendez-vous fixé par le classificateur et se présenter à ce rendez-vous ; toute remise de rendez-vous sans raison valable et suffisante entraîne pour l'exploitant la facturation des frais réels découlant du report de cette visite ;

(b) L'exploitant doit, au moment de la visite :
recevoir le classificateur à l'heure prévue et collaborer avec lui afin de lui permettre de réaliser son mandat de classification dans les meilleures conditions (prise de mesures, prise de photographies, accès à toutes les pièces) ;

(c) L'exploitant doit, en tout temps :

1) fournir à la CITQ des renseignements exacts et complets ;
2) appliquer des mesures de contrôle et de surveillance de manière à assurer le maintien de la conformité aux conditions de la classification en vigueur pendant toute la durée de la classification ;
3) afficher le panonceau équivalant au classement attribué, selon les prescriptions du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique ;
4) dans toute la mesure du possible, utiliser, reproduire et communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, le panonceau s'appliquant à son établissement ainsi classifié ;
5) s'engager à ne modifier ou altérer d'aucune façon le panonceau attestant la classification de l'établissement, celui-ci demeurant l'entière propriété du ministère du Tourisme du Québec.

2. REFUS DE VISITER

La CITQ peut refuser d'effectuer une visite de classification :

(a) si la santé, la sécurité ou le bien-être du public à qui l'établissement veut fournir des services d'hébergement sont menacés ;
(b) si la sécurité ou l'intégrité du classificateur est menacée ou si sa compétence est mise en doute par l'exploitant ou son représentant ;
(c) si l'exploitant refuse de respecter les obligations décrites ci-dessus ou si l'établissement ne remplit pas les conditions d'obtention d'une attestation de classification ;
(d) si l'exploitant a fait une déclaration contenant des renseignements faux ou trompeurs ou s'il a dénaturé un fait important lors de la demande d'attestation de classification ;
(e) si l'exploitant refuse de payer à la CITQ les frais annuels inhérents à la classification ;
(f) si l'exploitant déroge aux prescriptions du Règlement portant sur l'affichage du panonceau.

3. APPEL DU RÉSULTAT DE LA CLASSIFICATION

Il existe une procédure d'appel du résultat de la classification. Pour connaître cette procédure, les exploitants sont priés de consulter la zone réservée du site Web de la CITQ (www.citq.info) ou de s'informer auprès de l'agent responsable de leur dossier. Les exploitants ont 30 jours pour interjeter appel. Passé ce délai, ils sont réputés avoir accepté le classement attribué.

4. AUTORISATIONS

Aux fins d'application des présentes et d'exécution des actes afférents, l'exploitant donne à la CITQ l'autorisation d'obtenir des renseignements complémentaires et de vérifier les renseignements fournis. L'exploitant permet à la CITQ de faire les visites de l'établissement à la fréquence que la CITQ considère à propos. Cette autorisation ne réduit aucunement la portée des déclarations contenues aux présentes et elle est irrévocable tant que la demande de classification est en traitement ou que l'exploitant détient une attestation de classification.

5. COMMUNICATION

Les renseignements contenus dans le présent document et les documents s'y rapportant ou colligés en vertu des présentes pourront être communiqués au Ministre et à toute autre personne que la CITQ jugera à propos sans le consentement préalable et exprès de l'exploitant. L'exploitant reconnaît que la CITQ est le titulaire et propriétaire du présent document et des documents s'y rapportant.

6. GUIDE DE CLASSIFICATION

L'exploitant s'engage à prendre connaissance du guide de classification de la catégorie de l'établissement à classifier, qui donne l'ensemble des critères sur lesquels porte la classification. L'exploitant s'engage à ne pas le reproduire, par quelque moyen que ce soit et dans quelque version que ce soit, sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la CITQ.

7. IMMUNITÉ

Aucun classificateur, employé, dirigeant, membre du comité de révision ou du conseil d'administration de la CITQ ne peut être poursuivi en justice pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions.

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

DÉLÉGATION D'AUTORITÉ

Nous soussignés, copropriétaires de l'établissement d'hébergement touristique situé à l'adresse ci-dessous, nommons **VALERY PAQUIN VARENNES** pour nous représenter aux fins de discussion auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (la CITQ). Nous acceptons que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec notre représentant pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos.

Nom du ou des exploitants : **Date :** 2 mai 2019

VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE

Appellation de l'établissement et coordonnées : **Numéro d'établissement :** 298349

LE HÉRISSON
6, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard, (Québec) J0T 2B0

Signature des propriétaires (min. 2 signatures requises) :

[redacted]

Date : 2019-05-06

COPIE DU DEMANDEUR

municipalité de SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Saint-Adolphe-d'Howard
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec)
J0T 2B0 Téléphone: (819) 327-2044
Télécopieur: (819) 327-2282

Permis

Demande débutée le: 13/08/2018 Demande complétée le: 13/09/2018 No demande: 2018-0292

Saisie par: Linda Desrochers

Type de permis: **Construction résidentielle** **No permis: 2018-277**

Nature: H1 - Unifamiliale Résidentiel

Identification

Propriétaire

LARRIVÉE MICHAEL(NOUVEAU PROPRIÉTAIRE)

[redacted]

Demandeur

LARRIVÉE MICHAEL(NOUVEAU PROPRIÉTAIRE)

[redacted]

Courriel:

Emplacement

Matricule: 3596-90-6160-0-000-0000 Code d'utilisation: 9100

Adresse: 6 CHEMIN DES BERGES J0T 2B0

Zones: H-003

Lot distinct: ☑

Code de zonage: Blanc

Secteur d'inspection: Secteur 3

District électoral:

Arrondissement:

Service:

Cadastre: 4727183 sup.:492.24 m² 4726850 sup.:3138.63 m² 4726855 sup.:2261.7 m² 4726852 sup.:13.91 m² 4726839 sup.:230.76 m²

Code d'utilisation projetée: 9100

Frontage: 55,41 m

Profondeur: 75,68 m

Superficie: 6 137,25 m²

Nombre de logements:

Année construction:

Nombre d'étages: 1,00

Aire de plancher m²: 118.85

Nombre d'unités touchées:

Travaux

Exécutant des travaux

CONSTRUCTION ET EXCAVATION LARRIVÉE
13450 FÉLIX-ANTOINE-SAVARD
MIRABEL
J7J 0K1 Tél (514) 771-8699
Téléc.:
No RBQ: 5699-5376-01 No NEQ:

Responsable

MICHAEL LARRIVÉE

Tél.: (514) 771-8699
Date début des travaux: 15/08/2018
Date prévue fin des travaux: 15/03/2019
Date fin des travaux: __/__/____

Renseignements comptables

Valeur des travaux:	150 000,00 $	No facture:
Montant du permis:	150,00 $	
Montant du dépôt garantie:	0,00 $	No reçu:

Documents requis	Requis	Reçu	Date réception
Procuration du propriétaire	☑	☑	22/08/2018

Description des travaux:

Construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage de 12.19 m par 9.75 m; les marges d'implantation devant être respectées.

Le permis est émis selon, entre autre chose :
1) les plans de maison, signés par Réjean Thériault. T.P., le 26 janvier 2018;
2) le plan et certificat d'implantation signé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, le 11 juillet 2018 sous la minute 9369;
3) le rapport technique de l'installation sanitaire, signé par Maxim Blondin, T.P., le 18 juillet 2018.

Le terrain devant demeurer à l'état naturel boisé sur un pourcentage de 60 %. Le propriétaire devra identifier à l'aide de rubans, les zones à déboiser sur le terrain, suivant l'approbation du service de l'urbanisme et de l'environnement.

Les travaux devant être conformes au Code national du bâtiment du Canada et conformes au Règlement d'urbanisme en vigueur.

Le propriétaire a l'obligation d'installer un ponceau d'un diamètre minimum de 15 pouces sur un lit de pierres concassées de 6 pouces d'épaisseur minimum et être approuvé par le Service des Travaux publics, avant le recouvrement.

L'entrée privée doit avoir une largeur maximale de 6 mètres et une pente maximale de 15 %.

Dès que les fondations sont érigées, le propriétaire doit fournir au Service de l'urbanisme et de l'environnement un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre.

Toute modification aux plans et devis soumis devra faire l'objet d'une autorisation écrite par le service de l'urbanisme et de l'environnement.

Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance des annotations ci-inscrites et convient à s'y conformer.

Commentaires:

Charger bac à recyclage (vert) - 100.00 $ /ch
Charger bac à ordures (noir) - 100.00 $ /ch
charger bac à compost (brun) 100.00 $/ch. LD

Desjardins Assurances

Police d'assurance habitation

Conditions particulières

Client

LARRIVEE MICHAEL ET
PAQUIN VALERY
[redacted]

Modification à votre police
À compter du 2018-12-19

Numéro de police [redacted]

Police en vigueur du 2018-09-06* au 2019-09-06*
Année Mois Jour Année Mois Jour
exclusivement (*à 0 h 01, heure normale à l'adresse indiquée ci-contre.)
Assujettie aux Dispositions générales

Emplacement 01 : Vision habitation Desjardins, propriétaire

(incluant cambriolage et vol avec violence)

Assuré(s) LARRIVEE MICHAEL ET
PAQUIN VALERY

Adresse 6, CH. DES BERGES SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Description [redacted]

Franchise [redacted]

Garanties	Montant d'assurance	Prime
[redacted]		

Garanties pour la Responsabilité civile

E - Responsabilité civile	2 000 000 $	incluse

[redacted]

Suite au verso

Numéro de police [redacted]

Clauses complémentaires

Rémunération et exclusivité de l'agent en assurances de dommages

Nos agents en assurances de dommages offrent exclusivement les produits de Desjardins Assurances générales inc. Leur rémunération leur est versée sous forme d'un salaire fixe.

Les agents en assurances de dommages d'un cabinet affilié à Desjardins Assurances générales inc. offrent exclusivement les produits de Desjardins Assurances générales inc. Leur rémunération leur est versée sous forme de commission.

Résiliation de la police

Pour résilier votre police, veuillez communiquer avec votre agent d'assurances. Vous pouvez également signer le présent document et le poster à l'adresse indiquée ci-après. Pour plus de détails sur les modalités de résiliation, veuillez consulter la section 6 des Dispositions générales.

Je, soussigné(e), désire résilier la présente police d'assurance habitation, en date du :

___ - ___ - ___

Année Mois Jour

Assuré(e)

Assuré(e)

Traitement des contrats d'assurance
Desjardins Assurances générales inc.
6300, boul. Guillaume-Couture
Lévis (Québec)
G6V 6P9

Confidentialité

Les renseignements que vous nous avez confiés, ainsi que tout renseignement complémentaire obtenu d'organismes publics, nous permettent de vous offrir des services financiers d'assurance de dommages adaptés à votre situation et au meilleur coût possible.

Il en est de même pour les renseignements en provenance d'organismes privés telles les agences de crédits, si vous nous avez donné votre consentement pour les obtenir.

Tous vos renseignements sont conservés à notre siège social, et l'accès à votre dossier y est contrôlé et limité aux personnes avec lesquelles vous êtes en contact pour le service. Vous pouvez consulter votre dossier, le rectifier si nécessaire ou refuser que nous transmettions vos coordonnées à une autre institution du Mouvement Desjardins. Pour ce faire, veuillez écrire à notre service à la clientèle.

Le présent contrat est régi par le Code civil du Québec (L.R.Q. Chapitre C-1991) et a été approuvé conformément aux règlements de la compagnie.

[redacted]

Denis Dubois
Chef de la direction

Produit le : 2019-01-09

143 082 (2016-11)

P0000415/C0002047_7/8_6055__SEL /

De :	Eric Chevrette
À :	info@constructionlarrivee.com
Objet :	CITQ - 298349 - LE HÉRISSON
Date :	2 mai 2019 13:03:00
Pièces jointes :	298349 Facture CITQ.pdf 298349-Demande d"attestation de classification.pdf 298349-Lettre d"ouverture.pdf 298349-Délégation d"autorité.pdf

Bonjour,

Comme demandé, vous trouverez en pièces jointes les documents nécessaires à l'ouverture de votre dossier à la CITQ.
N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples renseignements.

Revenu Québec – Taxe sur l'hébergement
CITQ – Guide pour obtenir une attestation de classification
CITQ - Faites appel à notre service de scénarisation
Invessa – Programme d'assurance

Merci et bonne journée.

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

NUMÉRO DE L'ÉTABLISSEMENT: 298349

Facture: F000169298

Date: 2019.05.01

CATÉGORIE Ré idence de touri me

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE
Valéry Paquin Varennes
[redacted]

LE HÉRISSON
6, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard, Québec J0T 2B0

Période de facturation	Description	Montant
Frais annuels d'attestation	Tarif de base	256,28
	1 unité(s) à 5,40 $ l'unité	5,40

*Les exploitants d'établissements appartenant aux catégories **gîtes** et **résidences de tourisme** doivent aviser leur assureur que leur établissement sert*
à des fins commerciales.

Total partiel	261,68
TPS (R136137452)	13,08
TVQ (1015890106)	26,10
Total	**300,86$**

Ces frais ne sont pas remboursables.

DÉTACHER ICI

NUMÉRO DE L'ÉTABLISSEMENT: 298349

Facture: F000169298

Date d'échéance: Sur réception

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
LE HÉRISSON
6, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard, Québec J0T 2B0

Total partiel	261,68
TPS (R136137452)	13,08
TVQ (1015890106)	26,10
Total	**300,86$**

RETOURNER À:

CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil, QC J4K 5G7

Tél.: 450 679-3737
Téléc.: 450 679-1489
Sans frais: 1 866 499-0550
Courriel: info@citq.qc.ca

Émettre votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de CITQ
Veuillez indiquer au RECTO du chèque le numéro de votre établissement.
Veuillez joindre cette partie avec votre paiement.
PAIEMENT EN LIGNE: www.citq.info
An English copy is available upon request

Frais d'administration de 1,5% par mois (18% par année) sur les factures en retard.

Corporation de l'industrie touristique du Québec

DÉLÉGATION D'AUTORITÉ

Nous soussignés, copropriétaires de l'établissement d'hébergement touristique situé à l'adresse ci-dessous, nommons **VALERY PAQUIN VARENNES** pour nous représenter aux fins de discussion auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (la CITQ). Nous acceptons que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec notre représentant pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos.

Nom du ou des exploitants : **Date :** 2 mai 2019

VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE

Appellation de l'établissement et coordonnées : **Numéro d'établissement :** 298349

LE HÉRISSON
6, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard, (Québec) J0T 2B0

Signature des propriétaires (min. 2 signatures requises) :

Date : _____

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Inscription et modifications

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

Utilisez les cases ci-dessous pour effectuer vos changements et vos corrections.

Adresse de correspondance

Madame Valéry Paquin Varennes
LE HÉRISSON
[redacted]

1. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT (Ces renseignements ne sont pas diffusés.)

1.1. Type de détention (cochez ✓)

X ☐ Propriétaire
☐ Locataire

1.2. NEQ

1.3. Forme juridique (cochez ✓)

☐ Entreprise individuelle
☐ Association personnifiée
☐ Coopérative
☐ Mutuelle d'assurance
X ☐ Société de participation
☐ Société en commandite
☐ Société en nom collectif (S.E.N.C.)
☐ Société étrangère
☐ Société par actions (compagnie)
☐ Syndicat de copropriété
☐ Autre personne morale (spécifiez)

1.4. Nom *VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE*

1.5. Adresse [redacted]

1.6. Municipalité *Mirabel*

1.7. Code postal *J7J 0K1*

1.8. Province ou état *Québec*

1.9. Pays *Canada*

1.10. Téléphone principal [redacted]

1.11. Téléphone secondaire [redacted]

1.12. Télécopieur

1.13. Représentant (cochez ✓)

X ☐ Madame ☐ Monsieur

Valéry Paquin Varennes

1.14. Courriel de l'exploitant ou de son représentant *info@constructionlarrivee.com*

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PCFIM-05-11 Date de début d'exploitation prévue : 2019-04-04 ATR : 11 Agent : 244 Numéro d'exploitant : 722961 2019-05-02

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Inscription et modifications

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

2. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

2.1. Nom: *LE HÉRISSON*

(CETTE APPELLATION SERA AFFICHÉE SUR VOTRE PANONCEAU
DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES S'APPLIQUERONT POUR TOUT CHANGEMENT ULTÉRIEUR)

2.2. Adresse: *6, chemin des Berges*

2.3. Municipalité: *Saint-Adolphe-d'Howard*

2.4. Code postal: *J0T 2B0*

2.5. Municipalité avant fusion:

2.6. Téléphone principal (pour réservation): [redacted]

2.7. Téléphone secondaire:

2.8. Télécopieur:

2.9. Téléphone sans frais:

2.10. Courriel de l'établissement:

2.11. Adresse de correspondance (cochez ✓)

- ☐ Identique à l'adresse de l'établissement
- ☐ Identique à l'adresse de l'exploitant
- ☐ Autre (voir et corriger l'encadré à la page 1)

2.12. Langue de correspondance (cochez ✓)

- ☐ Français
- ☐ Anglais

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Inscription et modifications

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

3. COORDONNÉES MULTIMÉDIA (Ces renseignements peuvent être diffusés.)

3.1.1 Site Web (français)

3.1.2 Site Web (anglais) X ☐ Identique au site Web en français (voir 3.1.1)

3.2.1 Adresse Facebook (français)

3.2.2 Adresse Facebook (anglais) X ☐ Identique à l'adresse Facebook en français (voir 3.2.1)

3.3.1 Blogue (français)

3.3.2 Blogue (anglais) X ☐ Identique au blogue en français (voir 3.3.1)

3.4.1 Adresse Twitter (français)

3.4.2 Adresse Twitter (anglais) X ☐ Identique à l'adresse Twitter en français (voir 3.4.1)

3.5.1 Adresse Instagram (français)

3.5.2 Adresse Instagram (anglais) X ☐ Identique à l'adresse Instagram en français (voir 3.5.1)

3.6.1 Adresse Réservation en ligne (français)

3.6.2 Adresse Réservation en ligne (anglais) X ☐ Identique à l'adresse de Réservation en ligne en français (voir 3.6.1)

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Renseignements généraux

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

CONSEILS PRATIQUES

Utilisez les cases ci-dessous pour effectuer vos changements et vos corrections.

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

ATR : 11
LE HÉRISSON
6, chemin des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard
J0T 2B0

Tél. : [redacted]

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Cartes acceptées (cochez ✓)

- ☐ American Express
- ☐ Carte de débit
- ☐ Discover
- ☐ JCB
- ☐ MasterCard
- ☐ Visa
- ☐ Paypal

1.2. Localisation (cochez ✓)

- ☐ À la campagne
- ☐ À la ferme
- ☐ À moins de 10 km d'un aéroport
- ☐ Au bord de la mer (golfe)
- ☐ Au bord d'une rivière, d'un lac ou du fleuve
- ☐ Au centre-ville
- ☐ En forêt

1.3. Période (s) d'exploitation (cochez ✓)

☐ Annuelle

☐ Saisonnière

Date d'ouverture ____ (jj-mm) Date de fermeture ____ (jj-mm)

Date d'ouverture ____ (jj-mm) Date de fermeture ____ (jj-mm)

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Renseignements généraux

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (suite)

● Configuration des unités

1.4. Nombre total d'unités (appartements, maisons ou chalets) : *1*

● Commodités

Attention ! Le nombre d'unités par équipement ne peut être supérieur au nombre total d'unités déclaré à la question 1.4.

1.5. Nombre d'unités avec accès à Internet sans fil gratuit

1.6. Nombre d'unités avec accès à Internet sans fil payant

1.7. Nombre d'unités climatisées

1.8. Nombre d'unités avec baignoire à remous

1.9. Nombre d'unités avec cuisine*

1.10. Nombre d'unités avec cuisinette*

1.11. Nombre d'unités avec four à micro-ondes

1.12 Nombre d'unités avec foyer

1.13. Nombre d'unités avec lecteur DVD

1.14. Nombre d'unités avec salle de bains privée

1.15. Nombre d'unités avec téléphone

1.16. Nombre d'unités avec téléviseur

1.17. Nombre d'unités pour fumeurs

1.18. Nombre d'unités pour non-fumeurs

1.19. Nombre d'unités sans tapis

1.20 Nombre de salles de bains partagées

* Le terme cuisine s'applique seulement lorsque tous les électroménagers présents sont de dimension standard. Sinon, le terme cuisinette s'applique

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Description des services offerts

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

2. DÉCLARATION DE SERVICES OFFERTS SUR PLACE

Veuillez cocher les services offerts SUR LES LIEUX MÊMES de votre établissement.

- ☐ Animaux de compagnie admis
- ☐ Animaux de compagnie payant
- ☐ Ascenseur
- ☐ Bar
- ☐ Belvédère
- ☐ Centre d'affaires
- ☐ Centre de détente
- ☐ Consigne
- ☐ Dépanneur
- ☐ Établissement entièrement non-fumeur
- ☐ Garde d'enfants
- ☐ Hébergement en arbre
- ☐ Hébergement en igloo
- ☐ Hébergement en tipi
- ☐ Hébergement en yourte
- ☐ Laveuse et sécheuse
- ☐ Literie en location
- ☐ Literie incluse
- ☐ Location de bicyclettes
- ☐ Location de motoneiges
- ☐ Location de planche à neige
- ☐ Location de skis alpins
- ☐ Location de skis de randonnée
- ☐ Location de voitures
- ☐ Location d'embarcations
- ☐ Navette : aéroport
- ☐ Navette : station de ski
- ☐ Rampe de mise à l'eau
- ☐ Remise sécurisée pour bicyclettes
- ☐ Remise sécurisée pour motoneiges
- ☐ Remise sécurisée pour skis
- ☐ Réservation obligatoire
- ☐ Restauration sur place : déjeuner
- ☐ Restauration sur place : dîner
- ☐ Restauration sur place : souper
- ☐ Salle(s) de réception, de réunion ou de congrès
- ☐ Sauna
- ☐ Stationnement extérieur gratuit
- ☐ Stationnement extérieur payant
- ☐ Stationnement intérieur gratuit
- ☐ Stationnement intérieur payant
- ☐ Tarif de groupe
- ☐ Téléphone public
- ☐ Transport en commun à proximité
- ☐ Voiturier obligatoire

3. DÉCLARATION DE SERVICES OFFERTS DANS LES AIRES COMMUNES

- ☐ Accès à Internet sans fil gratuit
- ☐ Accès à Internet sans fil payant
- ☐ Borne de recharge pour véhicule électrique
- ☐ Spa extérieur
- ☐ Spa intérieur

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Description des services offerts

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

4. DÉCLARATION D'ACTIVITÉS OFFERTES SUR PLACE

Veuillez cocher les activités offertes SUR LES LIEUX MÊMES de votre établissement.

- ☐ Baignade : piscine extérieure
- ☐ Baignade : piscine intérieure
- ☐ Baignade : plage
- ☐ Chasse
- ☐ Équitation
- ☐ Escalade
- ☐ Glissoires d'hiver
- ☐ Golf
- ☐ Observation de la faune
- ☐ Observation des mammifères marins
- ☐ Patinage sur glace
- ☐ Pêche
- ☐ Pêche blanche
- ☐ Piste cyclable
- ☐ Plan d'eau sans baignade
- ☐ Programme d'animation pour adultes
- ☐ Programme d'animation pour enfants
- ☐ Randonnée en traîneau à cheval
- ☐ Randonnée en traîneau à chiens
- ☐ Salle de conditionnement physique
- ☐ Salle de jeux intérieurs
- ☐ Salle de spectacles
- ☐ Sentiers de motoneige
- ☐ Sentiers de quad (VTT)
- ☐ Sentiers de randonnée pédestre
- ☐ Sentiers de raquettes
- ☐ Sentiers de vélo de montagne
- ☐ Ski alpin
- ☐ Ski de randonnée
- ☐ Sport nautique : canot
- ☐ Sport nautique : chaloupe
- ☐ Sport nautique : kayak
- ☐ Sport nautique : motomarine
- ☐ Sport nautique : pédalo
- ☐ Sport nautique : planche à voile
- ☐ Sport nautique : plongée sous-marine
- ☐ Sport nautique : rafting
- ☐ Sport nautique : voilier
- ☐ Tennis extérieur
- ☐ Tennis intérieur
- ☐ Terrain avec équipement sportif
- ☐ Terrain de jeux pour enfants
- ☐ Théâtre d'été

Veuillez cocher les activités offertes À MOINS DE 10 KM de votre établissement. Celles-ci sont les seules activités pouvant être déclarées sans être offertes sur les lieux mêmes.

- ☐ Baignade : plage à moins de 10 km
- ☐ Golf à moins de 10 km
- ☐ Piste cyclable à moins de 10 km
- ☐ Ski alpin à moins de 10 km
- ☐ Ski de randonnée à moins de 10 km
- ☐ Théâtre d'été à moins de 10 km

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande d'attestation de classification

Déclarations et consentement

Résidences de tourisme

Identifiant de l'établissement : 298349

1. RÉNOVATIONS MAJEURES

Si votre établissement fait l'objet de rénovations majeures, veuillez nous le faire savoir afin de nous permettre d'optimiser les visites de classification. Nous vous demandons de nous donner les renseignements suivants :

Mon établissement fait l'objet de rénovations majeures du : |_|_|_|_| (a a a a) - |_|_| (m m) - |_|_| (j j) au |_|_|_|_| (a a a a) - |_|_| (m m) - |_|_| (j j).

La CITQ se réserve toutefois le droit d'effectuer une visite de classification à l'intérieur des dates susmentionnées.

2. DÉCLARATION DU PRIX MAXIMAL QUOTIDIEN (Ces prix seront ceux diffusés.)

Les prix déclarés doivent être PAR NUITÉE, exclure les taxes et être inscrits en dollars entiers seulement. Si vos prix incluent plus d'une nuitée, veuillez diviser le prix par le nombre de nuitées incluses (ex. 700 $/semaine = 100 $/nuitée).

Prix par nuitée		Capacité													
Prix **maximal** de l'unité la **moins** chère		_	_	_	_	,	_	_		de l'**unité** la plus **petite**		_	_	_	
Prix **maximal** de l'unité la **plus** chère		_	_	_	_	,	_	_		de l'**unité** la plus **grande**		_	_	_	

3. DÉCLARATION ET CONSENTEMENT

Les données fournies dans ces formulaires peuvent être utilisées dans des outils informationnels selon certains critères établis de concert avec nos différents partenaires. Un de ces outils est le site touristique officiel du gouvernement du Québec (QuebecOriginal.com). (cochez ✓)

X ☐ J'accepte que tous ces renseignements soient ainsi utilisés à des fins informationnelles.

☐ J'accepte que seule l'adresse de mon établissement ne soit pas diffusée. Je comprends alors que celui-ci ne sera pas géoréférencé dans QuebecOriginal.com.

☐ Je refuse que ces renseignements soient utilisés à des fins informationnelles.

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets. Je déclare avoir lu ce document et l'Entente de service relative à la classification des établissements d'hébergement touristique et de m'y conformer.

Nom du représentant

VALERY PAQUIN VARENNES

X _____ _____

Signature Date

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Entente de service relative à la classification des établissements d'hébergement touristique

Identifiant de l'établissement : 298349

1. OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT

(a) L'exploitant doit, avant la visite :

1) avoir produit la preuve d'assurance de responsabilité civile ;
2) avoir acquitté les frais annuels inhérents à la classification ;
3) accepter le rendez-vous fixé par le classificateur et se présenter à ce rendez-vous ; toute remise de rendez-vous sans raison valable et suffisante entraîne pour l'exploitant la facturation des frais réels découlant du report de cette visite ;

(b) L'exploitant doit, au moment de la visite :
recevoir le classificateur à l'heure prévue et collaborer avec lui afin de lui permettre de réaliser son mandat de classification dans les meilleures conditions (prise de mesures, prise de photographies, accès à toutes les pièces) ;

(c) L'exploitant doit, en tout temps :

1) fournir à la CITQ des renseignements exacts et complets ;
2) appliquer des mesures de contrôle et de surveillance de manière à assurer le maintien de la conformité aux conditions de la classification en vigueur pendant toute la durée de la classification ;
3) afficher le panonceau équivalant au classement attribué, selon les prescriptions du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique ;
4) dans toute la mesure du possible, utiliser, reproduire et communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, le panonceau s'appliquant à son établissement ainsi classifié ;
5) s'engager à ne modifier ou altérer d'aucune façon le panonceau attestant la classification de l'établissement, celui-ci demeurant l'entière propriété du ministère du Tourisme du Québec.

2. REFUS DE VISITER

La CITQ peut refuser d'effectuer une visite de classification :

(a) si la santé, la sécurité ou le bien-être du public à qui l'établissement veut fournir des services d'hébergement sont menacés ;
(b) si la sécurité ou l'intégrité du classificateur est menacée ou si sa compétence est mise en doute par l'exploitant ou son représentant ;
(c) si l'exploitant refuse de respecter les obligations décrites ci-dessus ou si l'établissement ne remplit pas les conditions d'obtention d'une attestation de classification ;
(d) si l'exploitant a fait une déclaration contenant des renseignements faux ou trompeurs ou s'il a dénaturé un fait important lors de la demande d'attestation de classification ;
(e) si l'exploitant refuse de payer à la CITQ les frais annuels inhérents à la classification ;
(f) si l'exploitant déroge aux prescriptions du Règlement portant sur l'affichage du panonceau.

3. APPEL DU RÉSULTAT DE LA CLASSIFICATION

Il existe une procédure d'appel du résultat de la classification. Pour connaître cette procédure, les exploitants sont priés de consulter la zone réservée du site Web de la CITQ (www.citq.info) ou de s'informer auprès de l'agent responsable de leur dossier. Les exploitants ont 30 jours pour interjeter appel. Passé ce délai, ils sont réputés avoir accepté le classement attribué.

4. AUTORISATIONS

Aux fins d'application des présentes et d'exécution des actes afférents, l'exploitant donne à la CITQ l'autorisation d'obtenir des renseignements complémentaires et de vérifier les renseignements fournis. L'exploitant permet à la CITQ de faire les visites de l'établissement à la fréquence que la CITQ considère à propos. Cette autorisation ne réduit aucunement la portée des déclarations contenues aux présentes et elle est irrévocable tant que la demande de classification est en traitement ou que l'exploitant détient une attestation de classification.

5. COMMUNICATION

Les renseignements contenus dans le présent document et les documents s'y rapportant ou colligés en vertu des présentes pourront être communiqués au Ministre et à toute autre personne que la CITQ jugera à propos sans le consentement préalable et exprès de l'exploitant. L'exploitant reconnaît que la CITQ est le titulaire et propriétaire du présent document et des documents s'y rapportant.

6. GUIDE DE CLASSIFICATION

L'exploitant s'engage à prendre connaissance du guide de classification de la catégorie de l'établissement à classifier, qui donne l'ensemble des critères sur lesquels porte la classification. L'exploitant s'engage à ne pas le reproduire, par quelque moyen que ce soit et dans quelque version que ce soit, sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la CITQ.

7. IMMUNITÉ

Aucun classificateur, employé, dirigeant, membre du comité de révision ou du conseil d'administration de la CITQ ne peut être poursuivi en justice pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions.

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 2 mai 2019

Madame Valéry Paquin Varennes
LE HÉRISSON
[redacted]

N/Réf. : Établissement nº 298349

Objet : Ouverture de dossier

Madame,

Nous avons bien pris note de votre intention d'exploiter une résidence de tourisme située au 6, chemin des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard.

Afin de nous permettre de compléter l'ouverture du dossier de cet établissement, vous trouverez en pièces jointes les documents requis. Vous devez :

- remplir ou modifier tous les formulaires ci-joints ;
- signer aux endroits appropriés ;
- payer la facture ;
- nous retourner le tout **sur réception**.

Documents à joindre :

☑ la preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 millions $ pour votre établissement, avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le nom de l'assuré ;

☑ la copie du titre de propriété (acte notarié ou compte de taxes municipales). Ce document doit porter le nom du ou des propriétaires ainsi que l'adresse exacte de l'établissement

☑ la délégation d'autorité qui autorise Valéry Paquin Varennes à être la représentante au dossier (modèle ci-joint). Il ne peut y avoir qu'un représentant par dossier.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

Sur réception des documents requis et de leur validation, nous vous ferons parvenir une attestation provisoire vous permettant d'exploiter votre établissement en attendant la visite du classificateur, laquelle aura lieu lorsque nous serons dans votre secteur. Vous recevrez également une trousse contenant entre autres le guide de classification correspondant à la catégorie de votre établissement.

Vous devez savoir également que le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique oblige les exploitants à détenir une assurance de responsabilité civile d'au moins 2 000 000 $. À la demande d'exploitants de résidences de tourisme et de gîtes qui ont eu de la difficulté à s'assurer à cette hauteur, la CITQ a conclu une entente avec le courtier Invessa qui s'est engagé à le faire si les normes d'admissibilité sont respectées (voir dépliant ci-joint, s'il y a lieu). La CITQ ne retire aucun avantage de cet accord et vous rappelle que le choix de l'assureur vous appartient.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires relatifs à l'ouverture de votre dossier, n'hésitez pas à me joindre en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 244. Il me fera plaisir de vous aider.

Enfin, la CITQ offre des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché et à mieux cibler vos investissements en fonction de ce classement (voir le dépliant ci-joint).

Nous comptons sur votre diligente collaboration et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

[redacted]

Eric Chevrette
Agent d'administration

De : Linda Desrochers (Agente à l'urbanisme et à l'environnement)
À : Avis d"exploitation CITQ
Cc : Julie Lafontaine (Directrice urbanisme & environnement)
Objet : RE: Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON
Date : 29 avril 2019 09:25:33
Pièces jointes : 6 chemin des Berges LE HÉRISSSON.pdf

Bonjour,

Vous trouverez joint à ce courriel votre document signé et numérisé concernant l'adresse citée en objet.

Veuillez recevoir mes salutations les meilleures.

De : Avis d'exploitation CITQ [mailto:avisdexploitation@citq.qc.ca]
Envoyé : 5 avril 2019 09:10
À : Linda Desrochers (Agente à l'urbanisme et à l'environnement)
Objet : Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Longueuil, le 5 avril 2019

Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON

Ville : Saint-Adolphe-d'Howard
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Objet : Conformité à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages

Madame Desrochers,

Par la présente, nous désirons vous informer **qu'une demande d'attestation de classification** nous a été présentée pour l'établissement d'hébergement touristique situé au 6, chemin des Berges.

Le ministère du Tourisme est responsable de l'application de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (ci-après la Loi). En vertu de l'article 6 de la Loi, l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique est soumise à la délivrance d'une attestation de classification.

En vertu de l'article 6.1 de la Loi :

« Sur réception d'une demande d'attestation de classification à l'égard d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel aucune attestation n'a été délivrée, ou d'une demande visant à changer la catégorie d'hébergement touristique, le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes, le ministre transmet un avis à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé l'établissement l'informant de la demande et de l'usage projeté.

La municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours

de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). »

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-joint et nous le faire parvenir dans les délais prévus par la Loi. Nous accepterons aussi toute autre forme de communication écrite, pourvu qu'elle soit claire et qu'aucune ambiguïté n'existe quant à la non-conformité de l'établissement à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages. Vous pouvez nous transmettre le document par courrier, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010 rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

En l'absence d'une réponse de votre part avant le 20 mai 2019, nous procéderons à la délivrance de l'attestation de classification demandée.

Nous vous remercions à l'avance et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. Avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT

NO. D'ÉTABLISSEMENT : 298349

Nom de l'établissement : LE HÉRISSON

Adresse : A || 6, ch. des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard **Code postal :** J0T 2B0

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Saint-Adolphe-d'Howard Les Pays-d'en-Haut

Nombre d'unités offertes : 1

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

- ☐ Établissements hôteliers
- ☐ Établissements de camping
- ☐ Auberges de jeunesse
- ☐ Gîtes
- ☐ Établissements de pourvoirie
- ☐ Centres de vacances
- ☑ Résidences de tourisme
- ☐ Établissements d'enseignement
- ☐ Autres établissements d'hébergement

Nom de l'exploitant : VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE

Nom de son représentant : Valéry Paquin Varennes

Téléphone principal : [redacted]

Adresse courriel : info@constructionlarrivee.com

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages complémentaires à un usage principal d'une résidence unifamiliale isolée ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Officier municipal : JULIE LAFONTAINE

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : [redacted]

Date : 25 AVRIL 2019

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Tourisme Québec

De : Eric Chevrette
À : info@constructionlarrivee.com
Objet : CITQ - 298349 - LE HÉRISSON
Date : 5 avril 2019 10:27:00

Bonjour Madame Paquin Varennes,

Tel que demandé, je vous confirme que l'avis d'exploitation a été envoyé à votre municipalité.

Merci et bonne journée.

Eric Chevrette
Agent, Administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 244
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 244
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : echevrette@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

De :	Avis d"exploitation CITQ
À :	ldesrochers@stah.ca
Objet :	Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON
Date :	5 avril 2019 09:09:00
Pièces jointes :	298349 - Avis d"exploitation.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Longueuil, le 5 avril 2019

Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON

Ville : Saint-Adolphe-d'Howard
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Objet : Conformité à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages

Madame Desrochers,

Par la présente, nous désirons vous informer **qu'une demande d'attestation de classification** nous a été présentée pour l'établissement d'hébergement touristique situé au 6, chemin des Berges.

Le ministère du Tourisme est responsable de l'application de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (ci-après la Loi). En vertu de l'article 6 de la Loi, l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique est soumise à la délivrance d'une attestation de classification.

En vertu de l'article 6.1 de la Loi :

« Sur réception d'une demande d'attestation de classification à l'égard d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel aucune attestation n'a été délivrée, ou d'une demande visant à changer la catégorie d'hébergement touristique, le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes, le ministre transmet un avis à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé l'établissement l'informant de la demande et de l'usage projeté.

La municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). »

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-joint et nous le faire parvenir dans les délais prévus par la Loi. Nous accepterons aussi toute autre forme de communication écrite, pourvu qu'elle soit claire et qu'aucune ambiguïté n'existe quant à la non-conformité de l'établissement à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages. Vous pouvez nous transmettre le document par courrier, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010 rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

En l'absence d'une réponse de votre part avant le 20 mai 2019, nous procéderons à la délivrance

de l’attestation de classification demandée.

Nous vous remercions à l’avance et vous prions d’agréer, Madame, l’expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. Avis d’exploitation d’un établissement d’hébergement touristique.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT

No. D'ÉTABLISSEMENT : 298349

Nom de l'établissement : LE HÉRISSON

Adresse : A || 6, ch. des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard **Code postal :** J0T 2B0

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Saint-Adolphe-d'Howard Les Pays-d'en-Haut

Nombre d'unités offertes : 1

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

- ☐ Établissements hôteliers
- ☐ Établissements de camping
- ☐ Auberges de jeunesse
- ☐ Gîtes
- ☐ Établissements de pourvoirie
- ☐ Centres de vacances
- ☑ Résidences de tourisme
- ☐ Établissements d'enseignement
- ☐ Autres établissements d'hébergement

Nom de l'exploitant : VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE

Nom de son représentant : Valéry Paquin Varennes

Téléphone principal : [redacted]

Adresse courriel : info@constructionlarrivee.com

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Officier municipal : _____

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : **Date :**

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Tourisme Québec

L'article 7 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique définit chacune des catégories d'établissements suivantes :

Catégorie	Définition
Établissements hôteliers	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, suites ou appartements meublés dotés d'un service d'auto cuisine, incluant des services de réception et d'entretien ménager quotidiens et tous autres services hôteliers.
Résidences de tourisme	Établissements où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'auto cuisine.
Centres de vacances	Établissements où est offert de l'hébergement, incluant des services de restauration ou des services d'auto cuisine, des activités récréatives ou des services d'animation, ainsi que des aménagements et équipements de loisir, moyennant un prix forfaitaire.
Gîtes	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres dans une résidence privée où l'exploitant réside et rend disponible au plus 5 chambres qui reçoivent un maximum de 15 personnes, incluant un service de petit-déjeuner servi sur place, moyennant un prix forfaitaire.
Auberges de jeunesse	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, ou en lits dans un ou plusieurs dortoirs, incluant des services de restauration ou des services d'auto cuisine et des services de surveillance à temps plein.
Établissements d'enseignement	Établissements où est offert de l'hébergement dans un établissement d'enseignement, quelle que soit la loi qui le régit, sauf si les unités d'hébergement ne sont offertes qu'à des étudiants de l'établissement.
Établissements de camping	Établissements où est offert de l'hébergement en prêt-à-camper ou en sites pour camper constitués d'emplacements fixes permettant d'accueillir des tentes ou des véhicules de camping récréatifs motorisés ou non, incluant des services.
Établissements de pourvoirie	Établissements où est offert de l'hébergement dans une pourvoirie au sens de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) ou de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1).
Autres établissements d'hébergement	Établissements d'hébergement touristique qui ne font partie d'aucune des autres catégories.

De :	Linda Desrochers (Agente à l'urbanisme et à l'environnement)
À :	Avis d"exploitation CITQ
Cc :	Julie Lafontaine (Directrice urbanisme & environnement)
Objet :	RE: Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON
Date :	26 septembre 2018 13:05:52
Pièces jointes :	AR-M550N_20180926_121220.pdf

Bonjour,

Vous trouverez joint à ce courriel le document numérisé pour l'adresse citée en objet.

Veuillez accepter mes salutations les meilleures.

Linda Desrochers
agente à l'urbanisme et à l'environnement
819.327.2044 poste 227 - sans frais 1-855-327-2044 poste 227
ldesrochers@stah.ca

De : Avis d'exploitation CITQ [mailto:avisdexploitation@citq.qc.ca]
Envoyé : 25 septembre 2018 10:06
À : Linda Desrochers (Agente à l'urbanisme et à l'environnement)
Objet : Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Longueuil, le 25 septembre 2018

Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON

Ville : Saint-Adolphe-d'Howard
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Objet : Conformité à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages

Madame Desrochers,

Par la présente, nous désirons vous informer **qu'une demande d'attestation de classification** nous a été présentée pour l'établissement d'hébergement touristique situé au 6, chemin des Berges.

Le ministère du Tourisme est responsable de l'application de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (ci-après la Loi). En vertu de l'article 6 de la Loi, l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique est soumise à la délivrance d'une attestation de classification.

En vertu de l'article 6.1 de la Loi :

« Sur réception d'une demande d'attestation de classification à l'égard d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel aucune attestation n'a été délivrée, ou d'une demande visant à changer la catégorie d'hébergement touristique, le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes, le ministre transmet un avis à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé l'établissement l'informant de la demande et de l'usage projeté.

La municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). »

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-joint et nous le faire parvenir dans les délais prévus par la Loi. Nous accepterons aussi toute autre forme de communication écrite, pourvu qu'elle soit claire et qu'aucune ambiguïté n'existe quant à la non-conformité de l'établissement à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages. Vous pouvez nous transmettre le document par courrier, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010 rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

En l'absence d'une réponse de votre part avant le 9 novembre 2018, nous procéderons à la délivrance de l'attestation de classification demandée.

Nous vous remercions à l'avance et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. Avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT

NO. D'ÉTABLISSEMENT : 298349

Nom de l'établissement : LE HÉRISSON

Adresse : A || 6, ch. des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard **Code postal :** J0T 2B0

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Saint-Adolphe-d'Howard Les Pays-d'en-Haut

Nombre d'unités offertes : 1

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

- ☐ Établissements hôteliers
- ☐ Établissements de camping
- ☐ Auberges de jeunesse
- ☐ Gîtes
- ☐ Établissements de pourvoirie
- ☐ Centres de vacances
- ☑ Résidences de tourisme
- ☐ Établissements d'enseignement
- ☐ Autres établissements d'hébergement

Nom de l'exploitant : VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE

Nom de son représentant : Valéry Paquin Varennes

Téléphone principal : [redacted]

Adresse courriel : info@constructionlarrivee.com

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages accessoires à une résidence unifamiliale isolée ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

Officier municipal : JULIE LAFONTAINE

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : [redacted] **Date :** 26 SEPTEMBRE 2018

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Tourisme Québec

De :	Avis d"exploitation CITQ
À :	ldesrochers@stah.ca
Objet :	Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON
Date :	25 septembre 2018 10:05:00
Pièces jointes :	298349 - Avis d"exploitation.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Longueuil, le 25 septembre 2018

Dossier CITQ # 298349 - LE HÉRISSON

Ville : Saint-Adolphe-d'Howard
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

Objet : Conformité à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages

Madame Desrochers,

Par la présente, nous désirons vous informer **qu'une demande d'attestation de classification** nous a été présentée pour l'établissement d'hébergement touristique situé au 6, chemin des Berges.

Le ministère du Tourisme est responsable de l'application de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (ci-après la Loi). En vertu de l'article 6 de la Loi, l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique est soumise à la délivrance d'une attestation de classification.

En vertu de l'article 6.1 de la Loi :

« Sur réception d'une demande d'attestation de classification à l'égard d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel aucune attestation n'a été délivrée, ou d'une demande visant à changer la catégorie d'hébergement touristique, le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes, le ministre transmet un avis à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé l'établissement l'informant de la demande et de l'usage projeté.

La municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). »

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-joint et nous le faire parvenir dans les délais prévus par la Loi. Nous accepterons aussi toute autre forme de communication écrite, pourvu qu'elle soit claire et qu'aucune ambiguïté n'existe quant à la non-conformité de l'établissement à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages. Vous pouvez nous transmettre le document par courrier, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010 rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

En l'absence d'une réponse de votre part avant le 9 novembre 2018, nous procéderons à la

délivrance de l’attestation de classification demandée.

Nous vous remercions à l’avance et vous prions d’agréer, Madame, l’expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. Avis d’exploitation d’un établissement d’hébergement touristique.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT

No. D'ÉTABLISSEMENT : 298349

Nom de l'établissement : LE HÉRISSON

Adresse : A || 6, ch. des Berges, Saint-Adolphe-d'Howard **Code postal :** J0T 2B0

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : Saint-Adolphe-d'Howard Les Pays-d'en-Haut

Nombre d'unités offertes : 1

Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :

- ☐ Établissements hôteliers
- ☐ Établissements de camping
- ☐ Auberges de jeunesse
- ☐ Gîtes
- ☐ Établissements de pourvoirie
- ☐ Centres de vacances
- ☑ Résidences de tourisme
- ☐ Établissements d'enseignement
- ☐ Autres établissements d'hébergement

Nom de l'exploitant : VALÉRY PAQUIN VARENNES ET MICHAEL LARRIVÉE

Nom de son représentant : Valéry Paquin Varennes

Téléphone principal : [redacted]

Adresse courriel : info@constructionlarrivee.com

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la règlementation municipale d'urbanisme relative aux usages?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Officier municipal : _____

(Nom en lettres moulées du fonctionnaire municipal autorisé)

Signature : **Date :**

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
Télécopieur : 450 679-1489

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Tourisme Québec

L'article 7 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique définit chacune des catégories d'établissements suivantes :

Catégorie	Définition
Établissements hôteliers	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, suites ou appartements meublés dotés d'un service d'auto cuisine, incluant des services de réception et d'entretien ménager quotidiens et tous autres services hôteliers.
Résidences de tourisme	Établissements où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'auto cuisine.
Centres de vacances	Établissements où est offert de l'hébergement, incluant des services de restauration ou des services d'auto cuisine, des activités récréatives ou des services d'animation, ainsi que des aménagements et équipements de loisir, moyennant un prix forfaitaire.
Gîtes	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres dans une résidence privée où l'exploitant réside et rend disponible au plus 5 chambres qui reçoivent un maximum de 15 personnes, incluant un service de petit-déjeuner servi sur place, moyennant un prix forfaitaire.
Auberges de jeunesse	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, ou en lits dans un ou plusieurs dortoirs, incluant des services de restauration ou des services d'auto cuisine et des services de surveillance à temps plein.
Établissements d'enseignement	Établissements où est offert de l'hébergement dans un établissement d'enseignement, quelle que soit la loi qui le régit, sauf si les unités d'hébergement ne sont offertes qu'à des étudiants de l'établissement.
Établissements de camping	Établissements où est offert de l'hébergement en prêt-à-camper ou en sites pour camper constitués d'emplacements fixes permettant d'accueillir des tentes ou des véhicules de camping récréatifs motorisés ou non, incluant des services.
Établissements de pourvoirie	Établissements où est offert de l'hébergement dans une pourvoirie au sens de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) ou de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1).
Autres établissements d'hébergement	Établissements d'hébergement touristique qui ne font partie d'aucune des autres catégories.

De :	citqca@s121.panelboxmanager.com pour le compte de Corporation de l"industrie touristique du Québec
À :	Form; Info@constructionlarrivee.com
Objet :	CITQ Demande d"attestation de classification
Date :	10 septembre 2018 16:14:18
Pièces jointes :	OuvertureCompteCITQ.pdf

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'attestation de classification dont vous trouverez copie ci-joint.

Un agent d'administration communiquera avec vous dans les quinze prochains jours ouvrables afin de donner suite à votre demande.

L'équipe de l'administration
Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737
Téléc. : 450 679-1489 Sans frais : 1 866 499-0550

Courriel : info@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

EXPERTS EN CLASSIFICATION ET CERTIFICATION

Corporation de l'industrie touristique du Québec

VOTRE DEMANDE D'ATTESTATION DE CLASSIFICATION

Date de création du formulaire
10-Sep-2018 20:08

1. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Appellation
Le Hérisson

Adresse complète
6 rue des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard J0T2B0
Canada

1.5 Téléphone principal (pour réservation)
[redacted]

1.6 Téléphone secondaire

1.7 Téléphone sans frais

1.8 Télécopieur

1.9 Courriel de l'établissement

1.10 Site Internet

2. CATÉGORIE / UNITÉS D'HÉBERGEMENT

2.1 Choisissez une catégorie d'établissement
Résidence de tourisme

Appartement(s)

Maison(s)

Chalet(s)
1

Est-ce que l'établissement offert en location est votre résidence principale?
Non

3. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT

3.1 Type de détention (cocher)
Propriétaire

3.2 L'entité propriétaire ou locataire est une
Personne physique

3.3 Nombre de propriétaires

2

Propriétaire 1 - Genre
Mme.

Propriétaire 1 - Nom et prénom
Paquin Varennes Valery

Propriétaire 2 - Genre
M.

Propriétaire 2 - Nom et prénom
Larrivée Michael

Adresse complète
[redacted]

3.9 Téléphone principal
[redacted]

3.10 Téléphone secondaire
[redacted]

3.11 Télécopieur

3.12 Courriel de l'exploitant
Info@constructionlarrivee.com

3.13 Possédez-vous un contrat de mandat émis par l'exploitant vous autorisant à présenter la présente demande d'attestation en son nom ?
Non

REPRÉSENTANT

3.25 Nom du représentant
Mme. Paquin Varennes Valery

3.26 Courriel du représentant
[redacted]

3.27 Téléphone du représentant
[redacted]

3.28 Langue de correspondance
Français

3.29 Adresse de correspondance
Identique à l'adresse de l'exploitant

4.1 DATE DE DÉBUT DES ACTIVITÉS
01-12-2018

4.2 Comment avez-vous entendu parler de la CITQ?
Exploitant déjà un établissement à la CITQ

Le formulaire d'ouverture a été rempli par (Inscrivez nom et prénom):
Valery Paquin Varennes

Une confirmation du formulaire d'ouverture sera envoyée à cette adresse courriel:
Info@constructionlarrivee.com

De :	citqca@s121.panelboxmanager.com pour le compte de Corporation de l"industrie touristique du Québec
À :	Form; Info@constructionlarrivee.com
Objet :	CITQ Demande d"attestation de classification
Date :	10 septembre 2018 16:14:18
Pièces jointes :	OuvertureCompteCITQ.pdf

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'attestation de classification dont vous trouverez copie ci-joint.

Un agent d'administration communiquera avec vous dans les quinze prochains jours ouvrables afin de donner suite à votre demande.

L'équipe de l'administration
Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Tél. : 450 679-3737
Téléc. : 450 679-1489 Sans frais : 1 866 499-0550

Courriel : info@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

EXPERTS EN CLASSIFICATION ET CERTIFICATION

Corporation de l'industrie touristique du Québec

VOTRE DEMANDE D'ATTESTATION DE CLASSIFICATION

Date de création du formulaire
10-Sep-2018 20:08

1. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Appellation
Le Hérisson

Adresse complète
6 rue des Berges
Saint-Adolphe-d'Howard J0T2B0
Canada

1.5 Téléphone principal (pour réservation)
[redacted]

1.6 Téléphone secondaire

1.7 Téléphone sans frais

1.8 Télécopieur

1.9 Courriel de l'établissement

1.10 Site Internet

2. CATÉGORIE / UNITÉS D'HÉBERGEMENT

2.1 Choisissez une catégorie d'établissement
Résidence de tourisme

Appartement(s)

Maison(s)

Chalet(s)
1

Est-ce que l'établissement offert en location est votre résidence principale?
Non

3. COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT

3.1 Type de détention (cocher)
Propriétaire

3.2 L'entité propriétaire ou locataire est une
Personne physique

3.3 Nombre de propriétaires

2

Propriétaire 1 - Genre
Mme.

Propriétaire 1 - Nom et prénom
Paquin Varennes Valery

Propriétaire 2 - Genre
M.

Propriétaire 2 - Nom et prénom
Larrivée Michael

Adresse complète
[redacted]

3.9 Téléphone principal
[redacted]

3.10 Téléphone secondaire
[redacted]

3.11 Télécopieur

3.12 Courriel de l'exploitant
Info@constructionlarrivee.com

3.13 Possédez-vous un contrat de mandat émis par l'exploitant vous autorisant à présenter la présente demande d'attestation en son nom ?
Non

REPRÉSENTANT

3.25 Nom du représentant
Mme. Paquin Varennes Valery

3.26 Courriel du représentant
[redacted]

3.27 Téléphone du représentant
[redacted]

3.28 Langue de correspondance
Français

3.29 Adresse de correspondance
Identique à l'adresse de l'exploitant

4.1 DATE DE DÉBUT DES ACTIVITÉS
01-12-2018

4.2 Comment avez-vous entendu parler de la CITQ?
Exploitant déjà un établissement à la CITQ

Le formulaire d'ouverture a été rempli par (Inscrivez nom et prénom):
Valery Paquin Varennes

Une confirmation du formulaire d'ouverture sera envoyée à cette adresse courriel:
Info@constructionlarrivee.com